

La Revue d'Egypte Economique & Financière

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Égypte et de l'étranger**

ABONNEMENTS

EGYPTE, ÉTRANGER

UN AN P.T. 100 Lst. 1.10

SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-

LE NUMERO P.T. 3

REDACTION et ADMINISTRATION :

LE CAIRE : 24, rue Galal, B.P. 465. Tél. 46165

ALEXANDRIE: 9, rue Rolo, B.P. 624. Tél. 27360

Adresse Télégraphique **PUBLIOR**

Prop.: SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PUBLICITÉ

Rédacteur en chef : L. NEUMAN

Imp. de la SOCIÉTÉ ORIENTALE DE PUBLICITÉ

Concessionnaire Exclusive
de la Publicité :

**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**

24, Rue Galal, Le Caire R.C.14505

9, Rue Rolo, Alex. R.C.6269

Au Sommaire :

En Marge de la Tension en Méditerranée

L'Economie Egyptienne et la Guerre

Les deux périodes de crise.

D'une Semaine à l'Autre

La Revue Politique Egyptienne

Rapports et Bilans

Société Egyptienne d'Electricité

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939.

L'Europe en Guerre

La Situation Economique en Grande-Bretagne

L'Industrie en Egypte

Fédération Egyptienne des Industries

Rapport pour l'année 1939

A la Chambre des Députés

La Politique Fiscale Egyptienne

L'Augmentation des Impôts

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Échos et Nouvelles - Information. Financières- Informations Économiques de l'Étranger
Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnière - Revue du Marché de Gros.

EN MARGE DE LA TENSION EN MEDITERRANÉE

L'ECONOMIE EGYPTIENNE ET LA GUERRE

Les deux périodes de crise

L'Egypte a connu depuis le début des hostilités deux périodes de crise qui ont produit pour elle des répercussions économiques notables.

La première de ces périodes correspond aux semaines qui ont immédiatement suivi la déclaration de la guerre. La seconde d'entre elles est le résultat de la tension actuelle en Méditerranée.

On se souvient sans doute des effets qu'avaient entraînés les événements de Septembre dernier sur la vie commerciale égyptienne : la crainte de voir la Méditerranée fermée (on était convaincu à cette époque que l'Italie se rangerait automatiquement auprès de l'Allemagne) et l'Egypte coupée de ses principaux centres de ravitaillement, eut pour contre coup une hausse souvent fantastique des prix de la majorité des articles sur nos marchés.

Une véritable panique en était résultée. Les commerçants et tout spécialement certaine catégorie de ces derniers avait délibérément aggravé la situation non seulement en exigeant des prix de plus en plus prohibitifs pour leurs produits, mais en retirant ces derniers de la place, en les stockant, dans la perspective de gains futurs plus alléchants, en raréfiant officiellement l'offre par rapport à une demande anormalement gonflée.

Au commencement, des abus purent être difficilement évités. Mais les mesures d'une sévérité impitoyable que les Autorités ne tardèrent pas à prendre, mirent rapidement fin à la vague de spéculation qui avait ébranlé les marchés. Le prix des produits de première nécessité furent tarifés, le stockage fut interdit, de dures pénalités furent prévues et mis en vigueur dans de nombreux cas contre ceux qui passaient outre aux dispositions des décrets gouvernementaux.

Les tarifs appliqués furent d'abord ceux d'avant guerre. Mais il fallait se résoudre à l'inévitable : la hausse inéluctable des prix qui se produit toujours en période de guerre ne pouvait cette fois aussi être évitée. L'accroissement des frêts et des taux d'assurances, la

hausse des prix de certaines matières premières, tous ces facteurs devaient par la force des choses être pris en considération par le Gouvernement qui autorisa l'augmentation graduelle, mais toujours relativement raisonnable surtout des prix des produits importés.

Les Autorités continuaient certes veiller à ce que les consommateurs et tout spécialement les classes aux moyens limités n'aient pas à souffrir de la rapacité des spéculateurs. Mais d'un autre côté, elles n'ont pas manqué de prendre en considération les intérêts du commerce, et ceux du pays d'ailleurs, car l'imposition coûte que coûte des prix d'avant guerre, c'est-à-dire de prix trop bas aurait évidemment découragé les importateurs, qui voyaient les factures de leurs fournisseurs étrangers majorées dans des proportions, sensibles. Une réduction des importations aurait eu un effet préjudiciable sur toute la vie économique du pays, ainsi que sur la situation financière.

La pénurie n'aurait pas tardé à se faire sentir dans le cas de tous les articles d'importation. Les revenus douaniers auraient accusé des reculs notables ; la vie commerciale du pays se serait ralentie, d'où réduction ou même disparition des bénéfices, et diminution des rentrées d'impôts. La vie économique avant repris un aspect normal, la liste des produits tarifés a été réduite au minimum.

La compréhension vis-à-vis du commerce et de ses besoins, le Gouvernement en a aussi fait preuve dans l'application des règlements du Contrôle des Changes. Les demandes de devises par les importateurs en ce qui concerne soit le règlement de documents déjà arrivés, soit l'ouverture de crédits documentaires, sont toujours satisfaites avec le minimum de formalités. Le commerçant est sûr d'obtenir son change si les autorités sont satisfaites que les opérations faisant l'objet de sa demande sont de bonne foi.

Dans la plupart des cas les devises sont accordées bien avant la production des documents définitifs prouvant l'importation de la

marchandise (certificats de valeur et facture).

Les importateurs d'ailleurs, ne se sont pas fait faute de profiter des facilités qu'ils se voyaient accorder.

Les premières semaines de dislocation passées, les navires se mirent à sillonner normalement la Méditerranée. Les marchandises se remirent à affluer en Egypte. Nos exportations se firent normalement et la vie économique de l'Egypte reprit un aspect plus ou moins normales.

Seuls les prix plus élevés qu'avant guerre nous rappelaient que nous ne vivions pas à une époque normale.

Voici maintenant que nous traversons une nouvelle période de tension. L'Egypte deviendra-t-elle un nouveau théâtre de guerre ? Nous souhaitons ardemment qu'il n'en soit pas ainsi.

Mais le Gouvernement s'est vu obligé de prendre certaines mesures indispensables, et le pays accueille la nouvelle crise avec calme.

Une hausse désordonnée des prix est par exemple hors de question cette fois. Le Gouvernement veille et les spéculateurs le savent. D'ailleurs au cours des derniers mois, l'Egypte a eu le temps de constituer des provisions suffisantes d'un nombre considérable de produits.

D'ailleurs, même si les hostilités se transportaient en Méditerranée nos échanges extérieurs ne seraient pas arrêtés pour cela. En ce qui concerne en particulier nos exportations de coton, le Gouvernement a déclaré que toutes les mesures seraient prises pour en assurer la continuation.

Deux faits importants sont d'autre part à souligner. Même si la Méditerranée continue à demeurer un lac pacifique, il est très peu probable que de nombreux estivants quitteront cet été l'Egypte. Des milliers de livres qui sont d'habitude dépensés à l'étranger demeureront dans le pays, et le commerce local connaîtra un essor certain.

(Lire la suite en page 20)

D'UNE SEMAINE A L'AUTRE

LA REVUE POLITIQUE ÉGYPTIENNE

ANNIVERSAIRE ROYAL

L'Égypte a fêté cette semaine, avec une joie toujours nouvelle, le quatrième anniversaire de l'accession au trône de S.M. le Roi Farouk Ier.

Cette fête était d'autant plus heureuse qu'elle venait aussitôt après la naissance de S.A.R. la princesse Fawzieh.

Le Premier ministre et d'autres personnalités ont tenu à célébrer l'événement par de grandes réceptions officielles.

Il en a été de même, à l'étranger, où les représentants diplomatiques et consulaires de l'Égypte ont tenu à manifester leur attachement à la Maison royale.

Une réception particulièrement réussie fut celle que le Premier ministre donna au palais Zaafarane et à laquelle les Souverains assistèrent incognito.

LA SITUATION INTERNATIONALE

Au moment où nous écrivons ces lignes, la situation européenne connaît une brusque aggravation.



Hitler vient de déclencher son attaque depuis longtemps prévue contre la Hollande et la Belgique. Les deux petits pays, prêts à la guerre, se défendent avec acharnement. La Fran-

ce et l'Angleterre se portent de toutes leurs forces au secours de leurs nouveaux Alliés.

Désormais, l'Allemagne a contre elle sept nations : les deux grands Alliés, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Norvège, la Hollande et la Belgique.



REPERCUSSIONS EN ORIENT

Quelles vont être les répercussions

de cette nouvelle série d'agressions en Orient ?

Il est difficile de le prévoir.

En Égypte, les attaques allemandes ont produit une impression profonde. Et naturellement la défense nationale a été renforcée.

S.E. Aly Maher pacha est régulièrement tenu au courant des événements par les légations d'Égypte à l'étranger. Nous avons pu constater que les renseignements ainsi reçus lui permettaient de connaître les faits politiques et militaires bien avant qu'ils soient livrés au public.

On nous saura gré de reproduire ici à titre documentaire les déclarations significatives du président du Conseil à un confrère américain :

« Pour le moment il n'y a aucune cause d'alarme. Nous sommes certainement préparés pour faire face à toute éventualité. Mais nos préparatifs ont un but défensif et nullement offensif.

« L'Égypte est renommée pour son hospitalité et sa tolérance envers toutes les races, les religions et les croyances. Notre seul désir est de travailler au développement de notre pays pour le grand profit de tous ses habitants.

« Il n'y a rien qui nous tienne plus à cœur que de vivre en paix et en parfaite harmonie avec tous les étrangers résidant parmi nous et d'entretenir les relations les plus amicales avec les nations étrangères.

« Mais nous rendant compte du sort de certaines autres nations pacifiques, nous sommes obligés de prendre toutes les précautions pour nous défendre.

« Aucun Égyptien digne de ce nom ne saurait laisser son pays sans préparatifs. Les Égyptiens sont pacifiques, tolérants et calmes, mais il ne faudrait pas que l'on croit qu'ils ne sont ni fiers, ni courageux.

« Chaque Égyptien, vieux ou jeune, est prêt à sacrifier sa vie pour défendre son pays.

« Sous l'égide de notre Roi bien aimé, nous sommes confiants et nous défendrons, s'il le faut, héroïquement notre sol sacré.

« En coopération avec notre grande alliée britannique, nous pouvons dire que la défense de l'Égypte est bien assurée.

DEFENSE PASSIVE

Les exercices prolongés de défense

passive et d'obscurcissement auxquels nous som-

mes soumis et que dirige Ahmed Seddik bey, sous le contrôle de l'armée et de la police, ne sont pas étrangers à la situation. A Malte aussi la population civile est soumise à un entraînement intense afin qu'elle s'accoutume à vivre



normalement en régime de guerre.

En Égypte, au Caire, en tout cas, les premiers résultats sont à peu près satisfaisants, ainsi que l'a souligné la presse quotidienne.

On annonce que les autorités n'entendent pas se borner à cette seule période et que dorénavant les essais d'alertes seront très fréquents, sans que le public soit averti.

CONTROLE DES ETRANGERS

Afin de parer à toutes les éventualités, le Parlement se prépare à adopter un contrôle sévère du mouvement des étrangers en Égypte. Déjà, de sa propre autorité, le ministère de l'Intérieur a introduit une surveillance stricte sur les visas accordés pour l'entrée et la sortie du pays. Ces visas sont annulés et les intéressés doivent se soumettre à de nouvelles formalités.

Quand on songe au rôle néfaste que les espions et les traîtres ont joué dans tant d'autres pays, on ne peut que souscrire entièrement aux mesures préventives que l'Égypte a jugé nécessaire de prendre.

D'autant plus que les colonies étrangères représentent une population nombreuse qui dépasse les 200.000 âmes, parmi lesquelles, de l'aveu général, il faut compter des gens qui se proclament adversaires des Alliés.

Notons à ce propos que les autorités ont décrété la déclaration obligatoire des armes détenues par les particuliers, même ceux qui ont déjà des permis en règle.

LA POLITIQUE EN VEILLEUSE

Naturellement, les luttes partisans sont en veilleuse. La situation extérieure inspire trop de préoccupations à tout le monde pour que l'opinion publique veuille prêter une oreille attentive aux querelles.

La Chambre et le Sénat sont absorbés par l'adoption des divers budgets et des mesures législatives destinées à renforcer la sécurité de l'État.

LE SEMAINIER.

RAPPORTS ET BILANS

SOCIETE EGYPTIENNE D'ELECTRICITE

Rapport du Conseil d'Administration pour l'Exercice 1939

Les actionnaires de cette Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 25 Avril 1940.

Voici le rapport du Conseil d'Administration qui leur fut lu :

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le onzième exercice social ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre dernier.

Le BILAN comprend :

A L'ACTIF :

	L.E.
Premier établissement ...	532,279 901
L'augmentation de L.E. 3,938.667 représente les dépenses pour installations diverses, sous déduction de la valeur de matériel vendu ou rentré en magasin.	
Magasin ...	38,092 029
Approvisionnements en magasin.	
Caisses et banques ...	25,961 236
Fonds disponibles en caisse et en banques.	
Comptes débiteurs ...	25,147 300
Comprenant notamment les sommes dues par la clientèle sur fournitures de courant.	
Placements en terrain ...	5,350 113
Sans changement.	
Comptes d'ordre... ..	44,372 319
Représentant notamment les cautionnements de MM. les administrateurs et les commandes en cours.	
Total de l'actif :	671,202 898

Au PASSIF :

Capital :	
90.000 actions de capital de L.E. 4	360,000 000
10.000 actions ordinaires de L.E. 4	40,000 000
	400,000 000
Fonds de réserve statutaire... ..	5,616 058
Augmenté de L.E. 1,052 632, dotation de l'exercice 1938.	
Fonds d'amortissem. du premier établissement... ..	75,918 001
En augmentation d'une dotation globale de L.E. 19,257 601.	
Fonds de renouvellement du premier établissement	95,951 872
En augmentation de L.E. 14,515 266 pour dotation de l'exercice.	
Comptes créditeurs	23,859 884
Représentant les sommes restant dues sur fournitures, le fonds d'allocation	

de retraite du personnel, etc,

Comptes d'ordre	44,372 319
Contre-partie des postes correspondants de l'actif.	
Profits et pertes... ..	25,484 764
Solde en bénéfice.	

Total du passif: 671,202 898

Par suite de la décroissance des demandes d'énergie pour les travaux du barrage Mohamed Aly, actuellement en voie d'être terminés, et bien que la clientèle de force motrice et d'éclairage se soit encore développée, les ventes effectuées au cours de l'exercice ont été inférieures à celles de 1938.

Le fléchissement des recettes qui en est résulté a été compensé par une diminution correspondante des dépenses.

L'ensemble des produits bruts d'exploitation, intérêts, changes et divers, a atteint L.E. 64,250.551.

Après déduction des frais généraux et d'administration ainsi que des dotations aux fonds d'amortissement et de renouvellement du premier établissement, soit L.E. 38,765.787, les comptes se soldent par un bénéfice net de L.E. 25,484.764 que nous vous proposons d'utiliser conformément aux statuts, comme suit :

	L.E.
5 p.c. au fonds de réserve statutaire	1,274.238

Premier dividende de 5 p.c. soit L.E. 0.200 par titre, aux actions de capital et aux actions ordinaires ...	20,000.000
Du reliquat :	
5 p.c. au conseil d'administration... ..	210.526
Du surplus :	
10 p.c. au fonds de remboursement des actions de capital	400.000
Du solde :	
50 p.c. aux actions de capital et 50 p.c. aux actions ordinaires	3,600.000
	25,484.764

Si vous approuvez ces propositions :

- 1) Les dividendes seront payables à partir du 30 avril 1940, contre remise du coupon No. 5 pour les titres au porteur, par L.E. 0.220 pour les actions de capital et L.E. 0.380 pour les actions ordinaires, sous déduction de l'impôt;
- 2) Les 100 actions de capital sorties au tirage au sort auquel il sera procédé au cours de l'assemblée, seront remboursables à partir du 30 avril 1940, par L.E. 4 chacune, contre remise du titre coupons No. 6 et suivants attachés; chaque action de capital remboursée sera remplacée par une action de jouissance sans concordance de numéro.

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE
EN EGYPTE
 SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE
 Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital souscrit. L.E. 1.000.000
 Capital versé " 500.000
Réserves au 30 Juin 1939 : L.E. 35798

Siège Social au Caire : 45, rue Kasr-El Nil
 Agence au Mousky : 10, rue Bibars. Hamzaoui
 Siège à Alexandrie : 10, rue Stamboul

**TRAITE TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
 CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER**

Les opérations qui précèdent seront effectuées au Caire, à la Banque Belge et Internationale en Egypte.

Après vous être prononcés sur le bilan et le compte de profits et pertes ainsi que sur la répartition des bénéfices, vous serez appelés à procéder à la nomination de trois administrateurs en remplacement de S.E. Abdul Hamid Soliman Pacha et MM. le Baron Edouard Empain et Louis Laherrere dont les mandats expirent cette année et qui sont rééligibles.

Vous aurez, enfin, à pourvoir à l'exécution du censeur et à verser le montant de son indemnité.

Le conseil d'administration.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1939

ACTIF		L.E.
Premier établissement...	532,279.901	
Magasin	38,092.029	
Caisse et banques	25,961.236	
Comptes débiteurs... ..	25,147.300	
Placement en terrain	5,350.113	
Comptes d'ordre	44,372.319	
	<hr/>	
	671,202.898	
	<hr/>	
PASSIF		L.E.
Capital représenté par:		
90.000 actions de capital de L.E. 4	360,000.—	
10.000 actions ordinaires de L.E. 4	40,000.—	400,000.000
Fonds de réserve statutaire	5,616.058	
Fonds d'amortissement du premier établissement	75,918.001	
Fonds de renouvellement du premier établissement	95,951.872	
Comptes créditeurs... ..	23,859.884	
Comptes d'ordre	44,372.319	
Profits et pertes: solde en bénéfice	25,484.764	
	<hr/>	
	671,202.898	

RAPPORT DU CENSEUR

A Messieurs les Actionnaires de la Société Egyptienne d'Electricité, S.A.

Messieurs,

Conformément au mandat que vous m'avez confié, j'ai vérifié le bilan ci-dessus, arrêté au 31 décembre 1939, établi par votre conseil d'administration avec les livres et documents de la société et en ai constaté la parfaite concordance.

L'existence et la valeur du matériel se trouvant au magasin ont été certifiées par un administrateur.

Je suis d'avis que ce bilan reflète la situation réelle des affaires de la société suivant les informations et explications qui m'ont été données et comme il appert des écritures sociales.

Le Caire, le 30 mars 1940.

R. E. MOORE,
Chartered Accountant.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DOIT

	L.E.
Frais généraux et d'administration	4,992.920
Dotations au Fonds d'amortissement du premier établissement	19,257.601
Dotations au Fonds de renouvellement du premier	

établissement	14,515.266
Solde en bénéfice	25,484.764
	<hr/>
	64,250.551

AVOIR

	L.E.
Produits bruts d'exploitation	64,023.518
Intérêts, changes et divers	227.033
	<hr/>
	64,250.551

Conseil d'administration:

MM. le baron Empain, H. Urban, vice-présidents; LL.EE. Abdul Hamid Soliman Pacha, Hafez Hassan Pacha; MM. P. Delsemme, le baron E. Empain, R. Haesen, G. Ithier, L. Laherrere, G. Mitchell, G. Mullet, L. Servaye, administrateurs.

Censeur:

M. R. E. Moore,

CHAMBRE DE COMPENSATION

ALEXANDRIE du 29 Avril au 4 Mai 1940

Nombre des effets présentés à la Compensation:

	L.E.
4.264 d'un montant de	1.198.748
Même semaine 1939 :	
4.685 d'un montant de	818.794
Total du 1er janvier 1940 à ce jour:	
78.726 d'un montant de	22.423.613
Même époque 1939 :	
93.081 d'un montant de	17.151.380

CAIRE

du 29 Avril au 4 Mai 1940

Nombre des effets présentés à la Compensation:

10.540 d'un montant de	1.759.466
Même semaine 1939 :	
11.092 d'un montant de	1.759.179
Total du 1er janvier 1940 à ce jour:	
167.442 d'un montant de	24.953.845
Même époque 1939 :	
180.302 d'un montant de	25.793.297

LES EXPORTATIONS DE COTON EGYPTIEN ET LA REGLEMENTATION DE LA NAVIGATION EN MEDITERRANEE

Le rédacteur commercial du "Manchester Guardian" écrit que la première répercussion à Liverpool de la réglementation de la navigation en Méditerranée a été provoquée par la croyance que le coton égyptien destiné à être immédiatement exporté n'arriverait en Angleterre qu'avec du retard.

En fait, la réglementation en question n'atteint nullement les communications maritimes de l'Egypte. La baisse survenue sur le marché d'Alexandrie découle moins de ce facteur que de la crainte de l'entrée en guerre de l'Italie.

Les exportateurs du Manchester n'ont point enregistré pendant ces trois derniers mois des ordres importants pour compte des pays méditerranéens. Cependant, il leur reste à effectuer des livraisons sur d'anciens contrats. La situation est donc plutôt inquiétante.

Le correspondant dans la "City" du "Daily Express" note par ailleurs ce qui suit: "Le Ministère de la Navigation a établi un plan en vue du transport du coton de Port Soudan par la route du Cap. A la suite de l'accentuation du mouvement maritime dans la Mer Rouge après la déclaration de guerre, le gouvernement avait loué un certain nombre de bateaux destinés à assurer le trafic entre l'Angleterre et les Indes. Ces bateaux ont emprunté jusqu'à présent la route du Canal. A partir de maintenant, ils continueront leur chargement à Port Soudan et prendront la route du Cap. Le gouvernement endosserait une partie ou la totalité des frais supplémentaires encourus de ce fait.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: 400 millions de francs
ENTIÈREMENT VERSÉS

Réserves: 441 millions de francs

ALEXANDRIE - LE CAIRE - PORT-SAID
ISMAILIA (Bureau hebdomadaire)

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

LOCATION DE COFFRES-FORTS
À DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

L'EUROPE EN GUERRE

LA SITUATION ECONOMIQUE EN GRANDE-BRETAGNE

Un des aspects les meilleurs de l'économie de guerre en Grande-Bretagne est constitué par la vitalité du commerce et des affaires. Les statistiques concernant les bénéfices de cinquante-deux sociétés font état d'un profit net total de sept millions de livres. Ce chiffre représente une augmentation de 10 p.c. sur celui de l'an dernier. Les dividendes distribués malgré l'accroissement des différentes taxes, ont été en moyenne de 5 p.c.

Ce mouvement de hausse des bénéfices des sociétés anglaises n'est pas un phénomène sporadique. Le bénéfice total de 362 firmes qui ont publié leurs résultats au cours de l'année 1939 s'élève à environ 70 millions de livres, marquant une augmentation de 7 p.c. sur les résultats de l'exercice précédent. Dans ces cas, les bénéfices de guerre n'ont joué aucun rôle, puisque ceux-ci sont taxés directement.

Deux entreprises de construction offrent un exemple caractéristique de l'activité des industries britanniques. Dans le premier cas, la société a distribué un dividende de 26 1/4 p.c. tandis que dans l'autre, qui n'a qu'une activité sans rapport avec les besoins de la guerre, le profit a augmenté et le dividende est passé de 5 à 7 1/2 p.c.

LE COMMERCE D'EXPORTATION

Comme il a été déjà exposé, le problème de l'exportation est au tout premier plan des préoccupations des autorités anglaises. Dans un récent discours, le Premier ministre a précisé que la Grande-Bretagne devait tout faire pour maintenir son commerce extérieur. Dans ce but, un Conseil a été institué, sous la présidence du Président du Board of Trade, et des crédits lui ont été alloués, crédits qui atteignent 200.000 livres pour l'année financière 1940-1941.

En dehors des mesures gouvernementales, toutes les industries ont dressé des plans en vue de développer leurs exportations. Lors de l'assemblée ordinaire d'une grande société spécialisée dans la construction de matériel de chemin de fer, le Président a spécifié qu'il est nécessaire que du matériel anglais soit expédié dans toutes les parties du monde. Et en effet, de nombreuses commandes

ont été enregistrées par l'industrie britannique.

L'INDUSTRIE TEXTILE

L'activité de l'industrie textile se maintient à un niveau simplement satisfaisant. Au cours du mois de janvier, l'indice d'activité, qui atteignait 80, était en augmentation de 26 points sur celui du mois correspondant de l'an dernier. Les progrès enregistrés se constatent dans tous les compartiments, et les derniers rapports de sociétés textiles le confirment.

Au cours de l'année 1939, une importante entreprise a enregistré une augmentation de ses bénéfices de l'ordre de 80 p.c. Elle a déclaré un dividende de 10 p.c. soit le plus haut depuis 1920. Une manufacture de laine a vu ses bénéfices passer de 76.000 livres à 111.000 livres. Le profit d'une usine de confection s'est accru de 51 p.m.

Le Gouvernement attache une importance particulière au commerce de la laine, dont il a institué un contrôle pour une période de six mois. Ce fait a permis de maintenir des prix modérés, aussi bien pour la matière brute que pour les produits finis. La production d'Australie et de Nouvelle-Zélande susceptible d'être exportée a été achetée par le Royaume-Uni pour toute la durée de la guerre.

Des arrangements similaires ont été conclus avec l'Afrique du Sud. Malgré l'importante consommation de la France et de l'Angleterre il subsiste une quantité considérable destinée à être vendue à l'exportation.

LA MARINE MARCHANDE

La guerre maritime illimitée déclarée par l'Allemagne a eu pour effet de réformer le statut de la marine marchande anglaise. Depuis toujours l'Angleterre, afin d'assurer sa liberté sur les mers, a dû faire face à la concurrence étrangère. Mais il est de tradition que la marine marchande soit indépendante et ne touche pas de subsides. La guerre a changé cette situation et, actuellement la marine marchande britannique est directement placée sous le contrôle de l'Amirauté et du Ministère de la Marine.

On estime qu'au cours de l'année 1939, la marine anglaise a apporté en Angleterre des marchandises pour un montant d'environ 100 millions de livres. De nouvelles mesures ont été adoptées, afin de mieux assurer le ravitaillement de la Grande-Bretagne et ses exportations. Le principal objet de ces mesures est d'assurer à la flotte marchande le maintien de son tonnage et de son rendement.

BANQUE D'ATHÈNES

(Société Anonyme)

SIÈGE SOCIAL A ATHÈNES

ADRESSE TELEGRAPHIQUE BANCATHEN

Capital entièrement versé Drs. 100.000.000
Réserves Drs. 75.200.000

SIÈGE CENTRAL A ATHÈNES : 108 Agences en Grèce.
ANGLETERRE : Londres, 22, Fenchurch Street.
EGYPTE : L'Alexandrie R.C. 436, Le Caire R.C. 4410
et Port-Saïd R.C. 148;

CHYPRE : Limassol, Nicosie.

BANQUE AFFILIEE AUX ETATS-UNIS :
NEW-YORK: The Bank of Athens Trust Co., 205, West 33rd Str.

L'ACTIVITE DES PORTS

En temps de guerre comme en temps de paix, les ports anglais sont d'une importance capitale pour le commerce mondial. Leurs équipements et leur diversité forment un appoint indispensable au trafic général. Le port de Londres est particulièrement renommé. Ses docks s'étendent sur 17.000 mètres carrés, ses bassins accessibles aux grands navires ont une superficie de 3.000 mètres carrés et ses quais s'étendent sur 72 kilomètres. Chaque année il y entre environ 65.000 navires. Le volume annuel moyen de marchandises chargées ou déchargées est de 44 millions de tonnes. Le commerce d'outre-mer qui s'effectue par ce port s'élève à un montant variant entre 500 et 600 millions de livres.

Le port de Manchester, qui est un port intérieur relié à la Tamise par un canal à grande section, a vu en 1939 ses recettes augmenter de 7 p.c. de 1.861.000 livres à 1.993.000 livres.

LA STABILITE ECONOMIQUE

Toutes les entreprises anglaises d'utilité publique enregistrent une stabilité remarquable de leurs recettes. Dans les Midlands, la fourniture de courant électrique se maintient à un niveau favorable, ainsi qu'en témoignent les recettes. Malgré l'importante augmentation des diverses taxations, le bénéfice des sociétés exploitantes s'est élevé à 805.000 livres en 1939 contre 813.000 livres en 1938.

A Londres, les entreprises d'électricité ont accusé des recettes en augmentation de 2 p.c. Elles se sont élevées à 1.765.000 livres ce qui constitue un résultat largement satisfaisant eu égard à l'évacuation et à l'occultation.

Dans le Sud, les bénéfices nets des trusts d'électricité sont en augmentation de 10 p.c. par rapport aux chiffres de 1938. La situation est identique en ce qui concerne le gaz et l'eau. Le nombre des abonnés s'est accru. Il est intéressant de noter le fonctionnement régulier des services sociaux. Le fonds de pension des entreprises privées est en hausse constante.

Dans l'Ouest les compagnies distributrices d'eau accusent une expansion de leurs affaires et les revenus bruts sont pour l'année 1939 en augmentation de 23.000 livres.

LE COMMERCE DE DETAIL

Depuis le début de la guerre les variations des prix de détail se sont effectuées sans heurts. Depuis le début de cette année, la stabilité des prix est à peu près constante. Au cours du mois de février, l'indice des ventes au détail est demeuré inchangé. Les fluctuations sur les marchés ont été pratiquement nulles. L'indice qui était de 126,5 à fin janvier, s'est retrouvé inchangé à fin février. Cet indice

comprend les céréales, le pain et d'autres produits, tels que ceux des textiles et des minerais.

Le commerce de détail fait donc preuve d'une stabilité remarquable. Les magasins de Londres souffrent naturellement de l'évacuation et les magasins de luxe spécialement sont affectés par les restrictions nécessitées par la guerre. Mais la diminution des bénéfices des magasins est relativement minime.

Une firme du West End a vu son bénéfice passer de 348.000 livres en 1938 à 307.000 livres en 1939. Par ailleurs, une autre firme accuse une amélioration de ses résultats qui passent de 112.000 livres en 1938 à 117.000 livres en 1939. En province, les résultats sont satisfaisants. Dans plusieurs cas, les comptes de l'année 1939 font état d'une augmentation des bénéfices.

BIBLIOGRAPHIE**Introduction à l'Agriculture Egyptienne**

L'Egypte est un pays essentiellement agricole. Il est indispensable pour tous ceux qui vivent sur son territoire et qui s'intéressent à son évolution économique, de posséder quelques notions élémentaires sur son agriculture. Pareille initiation semblait pourtant fort difficile par suite de l'absence d'un ouvrage de vulgarisation suffisamment concis pour n'être point rébarbatif et assez complet pour donner une idée générale exacte de la question.

C'est cette lacune que vient de combler M. Léopold Jullien dans une brochure d'un volume modeste intitulée «Introduction à l'Agriculture Egyptienne», et qui contient un exposé fort clair et par la même d'une lecture agréable sur les principaux aspects de l'agriculture en Egypte.

L'auteur a eu le très grand mérite de s'en tenir au titre de l'ouvrage et d'éviter les longs développements. De la part d'un homme aussi versé dans l'agronomie égyptienne que M. Jullien, cette concision

et cette sécheresse voulue d'exposé, indiquent une rare discipline de l'esprit. Il a voulu parler uniquement aux profanes et à aucun moment il ne s'est écarté de ce but. Ce qui ne signifie nullement d'ailleurs que l'ouvrage ne puisse être d'une grande utilité pratique pour les initiés. Pareil exposé suppose, comme le fait remarquer M. Minost dans la préface substantielle qu'il a consacrée à cet ouvrage «beaucoup de science mais aussi et surtout une longue expérience de la pratique; c'est elle seule qui permet de classer et de hiérarchiser les problèmes, de trouver le lien qui assure leur unité et d'en donner une vue d'ensemble».

Tel qu'il est, ce petit ouvrage constitue le meilleur guide qu'on puisse trouver sur l'agriculture égyptienne. Nous en conseillons chaudement la lecture à tous ceux, commerçants ou industriels, qui bien qu'étrangers à la vie agricole de l'Egypte, auraient cependant intérêt à en connaître les éléments essentiels.

BANCO ITALO-EGIZIANO

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE
R.G. Alex. No. 250

**CORRESPONDANT
DU TRÉSOR ROYAL ITALIEN**

**TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE
SERVICE DE COFFRES-FORTS PRIVÉS**

L'INDUSTRIE EN EGYPTE

FÉDÉRATION ÉGYPTIENNE DES INDUSTRIES

Rapport pour l'Année 1939

La Fédération Égyptienne des Industries a tenu le 1er mai 1940 son assemblée annuelle sous la présidence de S.E. Ismaïl Sedky pacha, président de la Fédération.

Au cours de la réunion, le conseil d'administration a présenté son rapport moral et financier pour 1939, dont nous extrayons les principaux passages suivants :

SITUATION AU DEBUT DES HOSTILITES

Il n'y a aucun doute qu'en dépit des avertissements venus de toutes parts et notamment de notre Fédération, l'Etat et la majeure partie de nos affiliés se sont laissés surprendre par les événements.

Nos approvisionnements en matières premières, en combustibles et autres, lors de la déclaration de la guerre, se sont avérés tout à fait insuffisants ; d'où une situation très angoissante pour la généralité des entreprises publiques et privées. Cette situation aurait été franchement tragique si les flottes alliées n'avaient maintenu la liberté et la sécurité des communications dans nos mers.

D'emblée, les prix de toutes choses d'origine étrangère haussèrent verticalement dans un premier temps au risque de paralyser la production. Mais ces prix ne tardèrent pas à être ramenés à un niveau raisonnable par l'intervention d'une législation d'exception établissant une réglementation des prix et sévissant contre l'accaparement, la spéculation et le stockage illicite.

Néanmoins, la production d'un grand nombre de nos entreprises fut entravée par une série de difficultés dont plusieurs leur sont imputables tandis que d'autres sont la conséquence directe ou indirecte de la guerre ou de l'insuffisance de notre outillage économique et de la politique de l'Etat.

DIFFICULTES IMPUTABLES AUX INDUSTRIELS

La première et la plus importante source de difficultés fut l'absence de coordination des ef-

forts des membres de la grande majorité des corporations dont l'individualisme outrancier et le défaut d'esprit de solidarité font entièrement le jeu de leurs fournisseurs locaux et étrangers. A telle enseigne que le seul fait d'avoir répandu le bruit de la constitution par les représentants d'une certaine branche de notre industrie d'un organe commun d'achat, a suscité un vif intérêt dans certains milieux et une vive alarme dans d'autres qui s'efforcèrent de faire avorter l'accord en offrant aux plus importants clients des avantages particuliers. Avantages éphémères qui se traduisaient de fait par la perte d'avantages égaux sinon supérieurs mais permanents. Par contre, dans un autre cas, où les producteurs nationaux ont su réaliser un front uni, ils ont pu aboutir à des résultats remarquables. Ainsi, par exemple, les égreneurs ont pu mettre un terme à une concurrence mortelle qui avait compromis les progrès de leur industrie base et assainir la situation au profit de l'intérêt général; la Chambre de l'Industrie Huilière a pu modifier à l'avantage de l'Égypte le contrat type pour la vente des tourteaux à l'Angleterre, et est intervenue utilement auprès de la Commission de la Bourse de Minet el-Bassal pour qu'il fût inclus parmi les propositions de modification du règlement général de la dite Bourse soumises au Gouvernement, une proposition tendant à assurer une représentation plus adéquate de l'industrie huilière au sein des Comités de la graine, la réglementation de l'exportation et de la tarification de l'huile, etc.; la Chambre de l'Industrie du Cuir, a obtenu la révision des cahiers des charges des adjudications publiques; les chambres de l'Industrie du Riz et du Tabac ont résolu plusieurs problèmes les concernant d'accord avec les pouvoirs publics; les Chambres de l'Industrie Savonnaire, Laitière et Meunière sont parvenues à faire adopter des lois en faveur de la protection de ces industries contre les fraudes: enfin la Chambre des Maîtres-Imprimeurs, en collaboration avec les négociants importateurs de papier et le contrôle de l'Approvisionne-

ment, a exercé une influence décisive sur le contrôle du prix du papier.

Nous n'hésitons pas à dire que la regrettable attitude isolationniste de certains groupes de producteurs leur a valu bien des déboires et des pertes et leur sera encore plus pernicieuse dans l'après guerre. Car à ce moment là, que nous souhaitons proche, la concurrence internationale deviendra plus acharnée que jamais. D'autant plus que le besoin d'expansion commerciale de nos concurrents et des clients étrangers provoquera fatalement leur groupement afin de mieux organiser la conquête des marchés et d'éliminer les surenchères de tout ordre.

Nous ne saurions assez appeler l'attention de nos affiliés sur cette perspective qui se dessine déjà nettement à l'horizon. L'accord économique anglo-français n'est-il pas d'ailleurs de cet ordre, encore qu'il ait été conçu et réalisé en vue des besoins de la guerre?

En dehors de cette considération d'ordre plutôt extérieur, il en est une autre non moins importante d'ordre intérieur. C'est que l'Etat s'étant résolu à consacrer par une loi l'organisation syndicale des travailleurs, une organisation patronale adéquate devient nécessaire pour pouvoir, dans l'intérêt même de la classe ouvrière, de l'ordre public et de l'économie nationale, étudier et résoudre en commun et dans un esprit de mutuelle compréhension et de solidarité, tous les problèmes résultant des rapports entre employeurs et employés. Il importe également de veiller au maintien du syndicalisme ouvrier dans son cadre purement professionnel et de le mettre à l'abri de l'influence de politiciens en quête de popularité, de démagogues, ou d'autres éléments extrémistes. Dans cet ordre d'idées, la Chambre des Députés, sur la proposition de notre vénéré Président, a ajouté au projet de loi une disposition excluant des syndicats et de leur administration ou représentation toute personne n'appartenant pas à la classe des travailleurs.

L'absence de l'esprit de solidarité se manifeste sous un autre aspect non moins grave sur lequel notre vénéré Président a projeté une vive lumière dans la conférence magistrale qu'il donna en Janvier dernier à la Société Royale de Géographie sous les auspices de l'Union Egyptienne et Internationale. L'éminent conférencier déplora « que des industriels en vue notamment d'économies insinifiantes, s'abstiennent — tout comme l'Etat — de donner tout l'encouragement qui leur est dû à des confrères dont la production est vitale pour le pays et dont l'absence dans la conjoncture aurait eu des conséquences désastreuses pour d'aucuns. C'est grâce à eux qu'ils ont pu combler des lacunes graves créées par l'arrêt de certaines importations ». Et Son Excellence d'ajouter — et nous joignons notre voix à la sienne si autorisée — « les uns et les autres feront-ils le geste élégant, pour ne pas dire plus, de délaisser après la guerre leurs « fournisseurs-providence », des mauvais jours ? Négligeront-ils de s'évertuer à combler les graves lacunes constatées dans notre organisation industrielle ? Pour être vraisemblable — car c'est chez l'homme une vertu et un grave défaut à la fois d'oublier dans l'aisance les jours douloureux — cela ne serait pas moins regrettable ».

Il vous appartient, Messieurs, d'encourager vos confrères de votre appui, de contribuer à combler par vos conseils et par l'indication de vos besoins réels certaines lacunes graves, et à éliminer certains défauts de notre production. Cela est dans votre intérêt même.

Une autre source de difficultés imputable aux industriels a été l'imprévoyance de beaucoup dans la constitution de stocks, dans la consolidation de la trésorerie, etc., imprévoyance dont les conséquences auraient pu être évitées et pourront l'être à l'avenir si l'on pratique la politique de solidarité que nous venons d'esquisser.

DIFFICULTES RESULTANT DE L'ETAT DE GUERRE

L'insuffisance de l'organisation professionnelle et corporative ne pouvait que rendre plus sensible les difficultés créées par l'état de guerre et sur la nature desquelles il n'est point nécessaire d'insister dès lors que vous les avez tous éprouvées dans une mesure plus ou moins grande. Ce sont les difficultés de ravitaillement, de vos usines déterminées par la fermeture de certains marchés ainsi que par l'embargo mis par les pays belligérants et neutres sur certaines exportations, c'est l'adoption par la plupart des fournisseurs étrangers de quelque chose d'approchant à la formule comminatoire du « cash and carry » avec

l'aggravante du long intervalle entre la date de l'ouverture du crédit et celle de la réception de la marchandise, c'est enfin la réduction du pouvoir d'achat général, le contrôle des devises, etc.

D'où un ralentissement général de la production et des transactions aggravé par la substitution du régime du comptant à celui du crédit sur le marché national.

DIFFICULTES RESULTANT DE L'INSUFFISANCE DE L'OUTILLAGE ECONOMIQUE NATIONAL ET DE LA POLITIQUE DE L'ETAT

Les difficultés énumérées ci-dessus eussent pu être considérablement atténuées si notre flotte maritime était plus puissante, et si un institut de crédit à l'industrie que nous appelons de tous nos vœux depuis tant d'années avait pu venir soulager la gêne de trésorerie de la plupart des entreprises.

Rappelons cependant à ce dernier égard que même dans les pays où cette forme de crédit est largement pratiquée en temps normal, l'Etat a éprouvé depuis le début de la guerre le besoin de venir financièrement au secours des entreprises pour en assurer la continuité voire l'accroissement de la production moyennant des avances pour achats de matières premières, de machines et autres avances qui, dans certains cas, s'élèvent à 100 0/0 de la valeur de ces achats.

Les entreprises égyptiennes n'ont reçu par contre aucune aide, même lorsqu'il s'agissait de fabrications ou de travaux urgents destinés à l'Etat. Il nous a été même donné souvent d'avoir à intervenir auprès des pouvoirs publics pour obtenir l'accélération de paiements tenus trop longtemps en souffrance.

Et cependant tout conseillait à l'Etat de fournir le plus grand effort pour stimuler la production dans tous les secteurs, soit pour l'usage intérieur des armées et des civils soit pour les besoins de nos alliés, soit pour l'exportation, soit enfin pour profiter de la trêve relative de la concurrence étrangère pour donner l'opportunité à de nouvelles initiatives de s'épanouir.

L'industrie nationale en général et celle du bâtiment en particulier ont considérablement souffert de l'arrêt de la construction pour le compte des particuliers ainsi que de la réduction énorme du programme des travaux publics. Si, étant donnée la hausse énorme des prix des matériaux de provenance étrangère, la renonciation à certains travaux ne présentant pas un caractère d'urgence peut se justifier, nous ne pensons pas que

l'Etat ait été bien avisé en réduisant les travaux d'entretien et des travaux urgents tels que ceux des irrigations, des ports et surtout de ceux nécessitant principalement l'emploi de matériaux nationaux.

Tout en tenant compte des énormes engagements financiers de l'Etat, nous pensons que l'arrêt de ces travaux lui est plus préjudiciable que le supplément de frais que la hausse des prix aurait occasionné.

* * *

Dans les conditions défavorables que nous venons d'exposer brièvement, il est vraiment réconfortant que notre jeune industrie ait réussi à remplir d'une manière aussi satisfaisante le rôle vital qui lui est dévolu.

Rien ne le prouve mieux que la tenue magnifique de la cote des principales valeurs industrielles à la Bourse du Caire.

Il est on ne peut plus réconfortant de constater qu'aucune entreprise n'a succombé aux difficultés énormes de l'heure et que toutes ont poursuivi leur tâche en répondant au mieux aux besoins de leur clientèle habituelle et même à celle occasionnelle qui lui demandait des produits qu'elles n'avaient pas coutume de fabriquer.

Bon nombre de fabrications nouvelles ont été entreprises dans le courant de l'année 1939 soit dans les établissements déjà existants, soit dans ceux nouvellement créés.

Et ces derniers sont nombreux notamment dans l'industrie mécanique, dans la filature et le tissage du coton, de la laine, du jute et du lin, dans l'industrie chimique (produits pharmaceutiques et de parfumerie), de la quincaillerie, des matières plastiques, etc.

La plupart de ces nouvelles entreprises s'étant constituées sous la forme de sociétés privées à responsabilité illimitée, il nous est impossible de chiffrer l'importance des capitaux réellement investis. D'autant plus que le service du Régistre du Commerce ne tire pas profit du trésor d'informations qu'il se constitue automatiquement pour enrichir la documentation statistique. Ce qui importe le plus d'ailleurs, c'est qu'il y ait eu des progrès et il y en a eu effectivement de très appréciables.

Certaines de ces nouvelles initiatives avaient été conçues avant la déclaration de la guerre qui a tout simplement induit les auteurs de ces initiatives à activer leur réalisation afin de tirer profit du relâchement de la pression de la concurrence étrangère. D'autres, au contraire, sont nées depuis la guerre et sont cependant établies sur des bases leur permettant de survivre à celle-ci.

C'est en vue de mettre en lumière les progrès réalisés récemment que le Ministère du Commerce a organisé l'exposition particulière en cours. Il serait désirable que des foires périodiques à caractère commercial fussent organisées pour les différents secteurs de notre production industrielle à l'instar de ce qui se fait partout ailleurs.

Bien que l'Exposition en cours rentre dans les activités de l'exercice 1940, nous ne saurions passer sous silence cette manifestation à laquelle nous avons contribué dans toute la mesure possible.

Le succès consacré revient aux participants sans doute mais aussi et surtout à S.E. Saba Habachi bey, Ministre du Commerce et de l'Industrie, et à ses éminents collaborateurs qui ont su présenter au public un aperçu des plus saisissants des progrès rapides de notre industrie.

POLITIQUE D'IMMIGRATION

Ces progrès auraient été plus rapides et importants si la politique d'immigration pratiquée jusqu'à il y a quelques mois n'avait pas été trop rigide et empêché de la sorte de nombreux techniciens de grande valeur de s'installer dans le pays.

Il est sans doute de règle générale qu'avec l'accroissement de leur population qui rend la vie de celle-ci plus rude, les pays deviennent de moins en moins accueillants et plus jaloux de leurs ressources. Mais personne ne songe à défendre le régime de la porte ouverte à tout venant. Cependant, l'Egypte commet une grave erreur en interdisant son accès à ceux qui, sans arrière pensée, lui apportent ce dont elle n'a pas assez: capitaux, science, technique et puissance d'organisation.

Nous pourrions, pour avoir eu à nous en occuper, citer des cas vraiment édifiants où ceux qui se heurtaient aux difficultés créées par la politique exclusiviste furent victimes d'une exploitation étalée en plein jour. Nous n'avons pas manqué de signaler ces cas aux autorités compétentes, ce qui n'a peut-être pas été étranger au changement de route qui s'est heureusement opéré.

Il nous est en effet agréable de constater que, depuis l'été dernier, cette attitude exclusiviste s'est très sensiblement améliorée et qu'on se montre plus attentif aux intérêts bien compris du pays sur lesquels, en ce qui les concerne, veillent avec une grande compréhension, sous les directives des Ministres et des Affaires Sociales, les distingués fonctionnaires qui dirigent les Bureaux des Passeports et du Travail. Nous sommes heureux de leur rendre publiquement

l'hommage. D'autant que leur tâche est, à n'en pas douter, des plus délicates.

REGIME DES PERMIS

L'action des susdits deux bureaux reste cependant contrariée très sérieusement par le régime des permis d'exercice et d'exploitation qui continue de donner lieu à des actes fantaisistes pour ne pas dire arbitraires qui sont pour les industriels et la Fédération une source de graves soucis et une cause de perte considérable de temps et de richesses.

Nous tenons à rendre hommage à la sollicitude du Parlement qui, se rendant compte de la nécessité de porter remède à cette situation préjudiciable à l'économie nationale, a invité le Pouvoir Exécutif à lui soumettre au plus tôt un projet de réforme complète du régime en question.

Une réforme analogue s'impose avec la même urgence en ce qui concerne la constitution des Sociétés Anonymes qui, actuellement, est sujette à des retards considérables.

Nous nous permettons d'appeler sur ces questions l'attention de notre très actif Ministre du Commerce et de l'Industrie à qui nous devons bien des initiatives heureuses dans le domaine de la législation économique. Signalons notamment les lois sur les poids et mesures, sur les marques de fabriques et les désignations commerciales, sur la vente et le nantissement des fonds de commerce déjà promulguées, et celle sur le crédit industriel en état de préparation avancée.

COLLABORATION AVEC LE MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Bien que nous craignons de blesser leur modestie, nous tenons à rendre à ce propos à LL.EE. Saba Habachi Bey et Abdel Rahman Bey Fikry ainsi qu'à leurs principaux collaborateurs un sincère hommage pour la sollicitude qu'ils ne cessent de témoigner à la famille industrielle et à la Fédération auxquelles ils n'ont jamais ménagé leur appui.

En effet, aucun de ses membres n'a jamais fait en vain appel à leur appui pour la réalisation de ses justes revendications.

S.E. Saba Habachi Bey a même à plusieurs reprises, honoré de sa présence les réunions de notre Bureau pour s'entretenir avec ses membres de certains problèmes intéressant l'économie générale de l'industrie.

Réciproquement, nous avons le sentiment d'avoir, toutes les fois qu'il a eu recours à nos services, répondu dans la pleine mesure de moyens.

Il s'est établi ainsi entre le Ministère et nous une collaboration mutuellement très utile.

PROBLEMES DE DEMAIN

Et cette collaboration doit se poursuivre, voire s'accroître.

Car nul ne sait exactement de quoi demain sera fait.

On peut cependant affirmer sans crainte de se tromper que l'économie mondiale, et par ricochet la nôtre, ne seront pas dans l'après-guerre ce qu'elles étaient auparavant. Le changement pourra être aussi bien pour le mieux que pour le pire. Quoi qu'il en soit, il comportera sans doute, pendant longtemps, d'une part, un appauvrissement et un lourd endettement général nécessitant une rude fiscalité, une pénurie de capitaux et l'obligation de produire et de vendre au voisin le plus possible. Il impliquera aussi, d'autre part, un abaissement du pouvoir d'achat ainsi qu'une baisse rapide des prix accentuée, dans certains domaines, par l'entrée en lice de nouvelles techniques et de nouveaux substituts découverts pendant la guerre. Certains des «ersatz» créés pour la préparation et la conduite de la guerre seront acquis. On ne détrônera pas probablement la laine et le coton artificiels par exemple, pas plus que ne fut détrôné le sucre de betterave concurrent du sucre de canne, la rayonne qui a donné, c'est le cas de le dire, bien du fil à retordre à la soie et au coton, ni la margarine, la végétaline, les colorants et les engrais chimiques. La guerre aura sans doute ses répercussions sur l'industrie comme sur toute notre civilisation.

Or, notre industrie a contre elle nombre de facteurs que le temps pourra éliminer en partie ou en totalité: absence de certaines industries base, telles que l'industrie métallurgique et chimique, pénurie de capitaux, de chefs d'industrie et de cadres techniques spécialisés, manque d'expérience et de traditions, un marché exigü, un pouvoir d'achat des masses extrêmement bas à l'instar de son standard de vie, etc.

Elle a par contre deux avantages sur ses concurrents européens: une fiscalité relativement modérée et le bas prix de la main-d'œuvre.

Or il est regrettable qu'alors que nos gouvernements ne se sont pas encore attachés avec détermination à l'élimination des facteurs défavorables énumérés plus haut, des parlementaires, des leaders sans doute bien intentionnés mais sans doute aussi mal informés, s'évertuent avec un acharnement digne d'une meilleure cause — avant que notre industrie n'ait atteint le degré de perfectionnement désirable — à lui soustraire ces seuls deux atouts favorables.

Animés d'aspirations louables mais prématurées, ils veulent rapidement installer l'Egypte au niveau des pays les plus évolués en augmentant ses prix de revient alors que ceux de l'étranger, comme nous l'avons dit, ont tendance à baisser; creuser davantage le fossé qui sépare les salaires agricoles des salaires industriels au risque d'y faire sombrer notre économie. Hygiénistes, sociologues, philanthropes, réformateurs de tout ordre pensent pouvoir abolir un état de choses qui tient à la structure sociale et économique du pays par des méthodes et des lois empruntées à des milieux tout à fait différents. Ils cherchent à encourager l'industrie en élevant sur sa voie des obstacles inutiles; encourager le crédit en brimant les prêteurs; stimuler l'épargne en donnant la chasse au profit; moderniser nos entreprises en les empêchant de faire les amortissements d'usage; promouvoir nos échanges commerciaux et culturels tout en supprimant l'usage des langues étrangères et ainsi de suite.

Construire, avancer, certes oui, mais à la mesure de nos moyens et sur des fondations adaptées à la nature de notre sol.

C'est pour toutes ces raisons que nous nous sommes évertués à empêcher l'erreur de rattacher les salaires aux indices souvent trompeurs du coût de la vie parce que égaux. Et d'ailleurs les prix des choses essentielles ne doivent pas monter, car à ce point de vue nous nous suffisons et ils n'ont pas augmenté d'ailleurs dans une mesure gênante pour les budgets de famille bien tenus. Certes il peut avoir quelques sacrifices, mais c'est l'heure des sacrifices et de l'économie pour tout le monde.

Du tableau que nous venons de brosser de notre situation présente et des difficultés qui nous attendent au terme de l'épreuve actuelle, on peut facilement déduire ce qu'il y a à faire pour permettre à notre économie de s'adapter aux nécessités de l'après guerre :

1) Abaisser les droits de douane sur les matières premières, combustibles, lubrifiants et accessoires de fabrication en vue, d'une part, de seconder, dans la mesure de nos moyens, la tendance qui se dessine déjà nettement de réduire les entraves douanières afin de stimuler les échanges internationaux et d'abaisser, d'autre part, nos prix de revient.

2) Mise au point de notre tarif douanier de façon à assurer à notre jeune industrie une protection adéquate contre la poussée de la concurrence étrangère déterminée à ouvrir à tout prix des débou-

chés à sa surproduction ultra-mécanisée et à offrir à nos industries une compensation des charges croissantes que lui imposent les nouvelles lois fiscales et sociales,

3) Grande circonspection dans la modification brusque et excessive des taux sur la production qui cause de graves perturbations au détriment aussi bien de l'économie que du fisc.

4) Encouragements de tout ordre à l'installation des industries métallurgiques, mécaniques et chimiques, industries base qui permettront à notre économie de s'affranchir dans la mesure des ressources nationales, de sa lourde servitude vis-à-vis de l'étranger pour ce qui constitue les éléments essentiels de son expansion.

5) Application intégrale et plus accentuée de la préférence à accorder à la production locale dans leurs achats par toutes les administrations publiques et les services concédés.

6) Organisation des contrats des achats de manière à encourager la création de nouvelles industries et l'extension des établissements actuels, en concluant ces marchés pour des périodes prolongées, en accordant des avances substantielles et en établissant des clauses permettant la révision des marchés en rapport avec la fluctuation des prix, de manière à éviter aux deux parties des pertes injustes.

7) Organisation d'une large publicité sur la production industrielle son potentiel, ses résultats financiers, les conditions du marché, publicité basée sur des statistiques et des enquêtes techniques annuelles, et qui est selon nous le meilleur moyen de décourager de nouvelles initiatives qui s'exerceraient au détriment de leurs auteurs et des tiers dans des secteurs industriels déjà encombrés.

8) Création du crédit industriel.

9) Adoption d'une politique d'exportation efficace en faveur des produits industriels à l'instar de ce qui a été fait pour les produits agricoles.

10) Réforme et complément de la législation intéressant la création et l'exercice des entreprises industrielles de manière à supprimer les nombreuses entraves existant actuellement.

11) Procéder à de nouvelles réglementations du travail seulement après avoir acquis l'assurance que le Bureau de Travail a les moyens techniques et le personnel nécessaires pour assurer l'application généralisée des réglementations déjà adoptées et lorsque celles-ci auront subi l'épreuve de l'expérience.

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions - Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE L.E. 200.000
CAPITAL VERSE L.E. 160.000

Siège Social : Le Caire, 147, Rue Emad el Dine R.C. No. 4993
Téléphones : Direction : Nos. 54700 et 55410
Portefeuille, Change No. 41671

Succursale : à Alexandrie, 17, Rue Stamboul R.C. No. 16.508

Téléphones : Direction : No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements : No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse: No. 28197, Titres, Positions: No. 24637.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE :

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets.
Dépôts à Vue et à Echéance fixe : émission de chèques et
Lettres de Crédit sur les principales villes d'Egypte
et de l'Etranger, etc., etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse.
Service spécial de Caisse d'Epargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

N.B.—Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA POLITIQUE FISCALE EGYPTIENNE

L'Augmentation des Impôts

La Chambre aborda récemment la discussion du rapport de la Commission des Finances sur le projet de loi abrogeant la disposition prévue à l'Article 7 de la loi No. 14 de 1939, relative à l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers.

Le Rapporteur donne lecture du rapport :

Rapport de la Commission des Finances

A la date du 16 Avril 1940, la Chambre a renvoyé à la Commission des Finances un projet de loi abrogeant l'article 7 de la loi No. 14 de 1939 relative à l'impôt sur les revenus des capitaux immobiliers, pour être examiné par voie d'urgence.

La commission l'a examiné à la date du 17 Avril 1940 et a pris connaissance de la note présentée par le Ministère des Finances au Conseil des Ministres.

L'art. 7 de la loi No. 14 de 1939 fixe le taux de l'impôt à 10 pour cent des revenus imposables. Toutefois, et à titre transitoire, en raison de la difficulté d'évaluer le montant du produit de cet impôt au moment de la promulgation de la loi, il a été estimé utile de lui fixer le taux de 7 0/0 pour les années 1938 et 1939, de 8 0/0 pour 1940, de 9 0/0 pour 1941 et de 10 0/0 pour 1942.

Lors de son examen de cette loi en 1938, la Commission des Finances avait estimé que le taux d'un impôt de 10 pour cent sur les revenus des capitaux mobiliers était raisonnable et que la fixation d'un taux inférieur pourrait sembler étrange si l'on prend en considération les circonstances internationales actuelles et que, d'ailleurs, ce taux n'est pas de nature à occasionner l'exode des capitaux, étant donnée sa modération si on le compare aux taux en vigueur dans les autres pays. La commission était d'abord d'avis de commencer par ce taux, mais, pour les raisons plus haut citées, elle approuva la disposition transitoire en question.

Deux années se sont écoulées depuis la promulgation de cette loi. Le taux de l'impôt est maintenant de 8 0/0 et il est devenu possible d'en évaluer le rendement. Les re-

cettes effectives de Mars 1939 à fin Janvier 1940 se sont élevées à L.E. 1.011.374.

La commission estime que l'abrogation de la disposition transitoire dont il s'agit n'est pas une innovation. En effet, la fixation du taux à 10 0/0 était déjà décidée et admise dès le début, et il n'est plus nécessaire de maintenir une disposition transitoire, car les circonstances actuelles exigent d'adopter le taux initial dès maintenant et sans gradation. Les recettes éventuelles qui résulteront de cette majoration sont évaluées à L.E. 300.000.

Un honorable membre de la commission a été d'avis que l'abrogation de la disposition transitoire devrait comprendre également l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels. Mais la commission n'a pas été de cet avis. Elle approuve le gouvernement qui, s'inspirant des principes généraux économiques et sociaux avantage ces bénéfices sur les revenus des capitaux mobiliers, Elle estime que l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels, spécialement pour les particuliers, n'a pas encore été stabilisé au point de justifier l'abrogation de la disposition transitoire en ce qui le concerne.

Pour toutes ces considérations, la commission a approuvé le projet de loi ci-après et elle prie la Chambre de l'adopter.

La Chambre approuve le rapport.

Le Rapporteur donne lecture des articles du projet de loi :

NOUS, FAROUK Ier, ROI
D'EGYPTE.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Nous avons sanctionné et promulguons la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — La disposition transitoire prévue à l'article 7 de la Loi No. 14 de 1939 est abrogée, en ce qui concerne l'impôt établi aux Chapitres I et II du Titre 1 de la susdite loi qui sera perçu au taux de 10 0/0 à partir du 1er Janvier 1940.

La disposition transitoire précitée demeurera en vigueur en ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels établi par le Titre II de cette loi.

Art. 2. — Nos Ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente loi.

Nous ordonnons que la présente loi soit revêtue du sceau de l'Etat, publiée au "Journal Officiel" et exécutée comme loi de l'Etat.

La Chambre les adopte un à un.
A une séance ultérieure la loi a été votée par appel nominal.

* * *

A la même séance, la Chambre passa à la discussion du rapport de la Commission des Finances sur le projet de Loi établissant un impôt additionnel pour la Défense Nationale.

Le Rapporteur donne lecture du rapport :

Rapport de la Commission des Finances

A sa séance du 16 Avril 1940 la Chambre a renvoyé ce projet de loi à la Commission des Finances pour être examiné par voie d'urgence. La commission l'a examiné à sa réunion du 17 Avril 1940.

La Chambre a approuvé au cours de sa séance du 16 AAvril 1940, la demande du gouvernement tendant à augmenter de L.E. 675.000 les crédits inscrits au Titre III du projet du budget de l'exercice financier 1940-1941, Division XV "Ministère de la Défense Nationale".

Dans le rapport qu'elle a présenté au sujet de cette augmentation, la commission a signalé que le gouvernement a indiqué les ressources permettant de se procurer un montant équivalent à cette somme. Ces ressources consistent dans l'abrogation de la mesure provisoire prévue à l'article 7 de la loi No. 14 de 1939 relative à l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers et dans l'établissement d'un impôt additionnel de 1 0/0 sur les impôts directs et indirects, à savoir : l'impôt foncier, l'impôt sur la propriété bâtie, ainsi que l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers, sur les bénéfices industriels et commerciaux et sur le revenu du travail. L'impôt additionnel sera également ajouté aux droits douaniers sur les importations et les exportations, ainsi qu'au droit d'accise et de consommation sur les produits du sol et l'industrie locale.

Son rendement peut être évalué à L.E. 275.000, dont L.E. 50.000 environ en ce qui concerne l'impôt foncier et le reste en ce qui concerne les autres impôts et droits.

Le gouvernement a tenu, dans l'établissement du nouvel impôt additionnel, à l'étendre à toutes les catégories d'impôts, dans le but d'assurer une répartition équitable des charges fiscales, d'autant plus que le taux de l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers a été élevé de 8 à 10 0/0.

La commission estime que la proportion de 1 0/0 ajoutée aux taux des impôts ne saurait influer sur les contribuables. D'ailleurs, il n'y a pas de doute que tous les habitants du pays sont disposés à consentir des sacrifices pour assurer la défense de la sécurité de la patrie.

Il y a lieu toutefois de signaler que deux membres de la commission ont été d'avis de ne pas appliquer à l'impôt foncier le nouvel impôt additionnel et de le compenser par un impôt à établir sur un autre chef.

Mais la commission a estimé qu'il faudrait l'étendre à tous les impôts sans distinction, en raison de son taux minime et de la nécessité de répartir équitablement les charges fiscales entre tous les contribuables.

La commission maintient l'avis qu'elle a exprimé dans plusieurs de ses rapports, quant à la nécessité d'examiner les dépenses de la défense nationale sous tous leurs aspects, en vue de savoir celles que l'on doit prévoir pour faire face aux éventualités et celles qu'exige l'exécution d'une politique permanente tendant au renforcement de la défense.

A cette occasion, la commission recommande au gouvernement de ne pas négliger les autres domaines de la vie publique, qui jouent un rôle important dans le renforcement de la défense nationale. Elle croit devoir également rappeler ce qu'elle a eu l'occasion de signaler dans son rapport sur le budget du Ministère de la Défense Nationale, à savoir que la génération actuelle de l'Egypte ne saurait supporter à elle seule les charges de la défense du pays, et que les générations futures doivent y participer; c'est pourquoi elle ne refuserait pas de recourir à des emprunts à cet effet, malgré la répugnance traditionnelle qu'elle éprouve pour ce moyen.

La commission considère que la situation internationale actuelle et les circonstances où se trouve l'Egypte nous font un devoir d'établir une politique définie pour nous procurer les ressources qu'exigent les préparatifs nécessaires à la défense de la patrie. Cette politique devrait envisager avant tout les me-

sures susceptibles financières et les moyens techniques en vue de la création d'usines de munitions d'armes et d'avions dans le pays.

La commission approuve le projet de loi présenté par le gouvernement et prie la Chambre de l'adopter.

La Chambre approuve le rapport.

Le Rapporteur donne lecture de l'article 1er :

NOUS, FAROUK 1er,
ROI D'EGYPTE,

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté.

Nous avons sanctionné et promulguons la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Un impôt additionnel dont le taux est fixé à 1 0/0 du montant de l'impôt principal et dont le produit sera affecté à la défense nationale, est établi sur l'impôt foncier, l'impôt sur la propriété bâtie, ainsi que sur les revenus des capitaux mobiliers, sur les bénéfices commerciaux et industriels et sur le revenu du travail.

Cet impôt sera perçu en même

temps que l'impôt principal et dans la même proportion.


En cas de retard dans le paiement, l'impôt sera perçu par la voie administrative, conformément aux dispositions des décrets du 25 Mars 1880 et du 4 Novembre 1885.

L'honorable Chahine Hamza propose la suppression des mots "l'impôt foncier" car le fellah est accablé d'impôts.

L'honorable Ahmed Wali El Guindi dit que le fellah est accablé d'impôts et qu'il lui est impossible de supporter n'importe quel impôt additionnel. Il demande d'exempter la propriété foncière de cet impôt et ajoute qu'il est possible au gouvernement de le compenser en augmentant les autres impôts tel que la taxe sur les spectacles.

Le Président soumet à la Chambre une motion présentée par l'honorable Chahine Hamza tendant à la suppression des mots "l'impôt foncier" de l'article 1er.

Le quorum faisant défaut, la mise aux voix est renvoyée à la séance suivante.



"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha
14, Rue Soliman Pacha. R.C. No. 35

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTERESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRATUITEMENT

REVUE DE LA PRESSE ARABE

Le Chômage intellectuel

Analysant le problème du chômage intellectuel, le "Balagh" parle de l'attitude des Sociétés étrangères à l'égard des chômeurs.

Le principe raisonnable est que toute société étrangère travaillant dans un pays quelconque se doit d'employer la langue de ce pays dans ses rapports avec les particuliers, dans ses comptes et ses registres. Comme elle doit suivre les lois du pays, assumer ses obligations, etc... Les sociétés n'ont pas à imposer à des millions de personnes la nécessité d'apprendre une langue étrangère pour se mettre en rapport avec elles.

C'est le principe. Il est en usage dans tous les pays, excepté en Egypte où les choses vont de travers. Les sociétés imposent toujours à l'Egyptien la nécessité de connaître des langues étrangères, sans parler des conditions onéreuses de traitement qu'elles réservent à nos Egyptiens, sans tenir compte de leur compétence à assumer leur tâche ni considérer la qualité de leur travail.

C'est un des derniers vestiges des temps révolus. Il faudra bien que cela change tôt ou tard. Cela ne peut pas durer. Si cet état de choses n'est pas modifié, il faudra bien que le gouvernement du pays agisse pour redresser ce tort: parce que nous avons à faire face à un chômage étendu parmi les diplômés. Crise qu'un gouvernement sage ne saurait négliger. Il se rend bien compte des dangers sociaux qui pourraient découler de cette négligence.

Nous sommes en mesure d'affirmer que la plupart des non-Egyptiens employés par les sociétés étrangères en Egypte ne connaissent pas bien les langues étrangères ou plutôt les connaissent souvent moins bien que les Egyptiens. Nous le savons d'autant plus que nous connaissons ces personnes, et nous nous entretenons avec elles. Nous sommes persuadés, par l'expérience et par nos contacts, que cette réalité est devenue une conviction.

D'autre part, on constate en fait que les travaux techniques proprement dits sont confiés, dans les sociétés, à des gens médiocres, des analphabètes ou presque, sous la direction d'un technicien. Pensez-vous qu'un Egyptien instruit ne serait pas plus utile qu'un de ces analphabètes ou de ces hommes médiocres?

Il nous semble que les sociétés étrangères se rendent compte de tout ceci. Elles ne sauraient ignorer qu'il

est dans leur intérêt de nous aider et de traiter nos diplômés avec une appréciation saine, juste et équitable. Parce qu'il est dans leur intérêt que la société égyptienne soit édiflée sur des bases stables et sans trouble. Et cela d'autant plus que le geste attendu des sociétés étrangères ne peut que leur être avantageux: les Egyptiens sont dociles, bien doués, fidèles et respectueux de l'ordre. Ils sont capables et ne peuvent que justifier la confiance qu'on leur témoignerait.

En marge de la guerre

L'Egypte devra profiter de l'occasion pour se dispenser de l'importation des produits qu'elle peut fabriquer sur place. C'est ainsi que s'exprime le "Mokattam" dans un article où on lit:

Les engrais chimiques et les combustibles sont les deux principaux éléments de la production agricole et industrielle. Mais les difficultés qui empêchent l'importation du fer entravent le développement de l'industrie et constituent un facteur de faiblesse dans les préparatifs militaires et la fabrication des armes.

Quant aux engrais chimiques, on peut les fabriquer en Egypte. On peut remplacer le charbon par le mazout égyptien dont on produit maintenant six cent mille tonnes environ par an qui suffisent pour la consommation locale et la dépassent même. Le fer existe chez nous en grande quantité; on dit même que les gisements égyptiens sont meilleurs que ceux de la Norvège.

Quant au papier — le papier journal et d'emballage — nous avons commencé à en fabriquer; nous avons même commencé l'installation d'une grande fabrique moderne; mais la guerre a empêché l'arrivée des pièces nécessaires qui avaient été commandées en Allemagne. De sorte que la fabrique n'a pas pu fonctionner à temps. Mais si ces pièces étaient arrivées, nous n'aurions pas souffert de la crise du papier.

Il en est de même des produits pharmaceutiques. Nous avons déjà créé une nouvelle fabrique pour préparer ce qui peut être préparé en Egypte. La fabrique a lancé dernièrement ses produits. Mais notre activité dans ce domaine n'égale pas celle de la Palestine qui est plus petite que notre pays et qui a commencé ce travail après nous.

NATIONAL BANK OF EGYPT

Constituée aux termes du DÉCRET KHÉDIVIAL du 25 Juin 1898, avec le droit exclusif d'émettre des billets remboursables au porteur et à vue.

Siège Social : — LE CAIRE.

Régistre du Commerce No. 1 Le Caire.

CAPITAL Lstg. 3.000.000

RESERVES Lstg. 3.000.000

Succursales en EGYPTE et au SOUDAN

LE CAIRE (7 BUREAUX), ALEXANDRIE, Abou-Tig (Sous-Agence d'Assiut), Assiut, Assuan, Benha, Beni-Suef, Chebin-el-Kom, Damanhour, Dessouk (Sous-Agence de Damanhour), Deyrout (Sous-Agence d'Assiut), Edfu (Sous-Agence de Luxor), Esneh (Sous-Agence de Luxor), Fashn (Sous-Agence de Beni-Suef), Fayoum, Heliopolis (Le Caire), Ismailia (Sous-Agence de Port-Said), Kafr-el-Zayat (Sous-Agence de Tanta), Kenh, Luxor, Maghaga (Sous-Agence de Beni-Suef), Mansourah, Manfalout (Sous-Agence d'Assiut), Mehalla-Kebir, Mellawi (Sous-Agence de Minieh), Minet-el-Gamh (Sous-Agence de Zagazig), Minieh, Port-Said, Samalout (Sous-Agence de Minieh), Sohag, Suez, Tanta, Zagazig.

KHARTOUM, El-Obeid, Omdurman, Port-Sudan, Tokar (Sous-Agence de Port-Sudan), Wad-Medani.

AGENCE DE LONDRES : 6 et 7, King William Street, E.C. 4.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 3 AU 10 MAI 1940

DESIGNATION DES VALEURS	3 Mai 1940	10 Mai 1940	DESIGNATION DES VALEURS	3 Mai 1940	10 Mai 1940
FONDS D'ETAT			SOCIETES FONCIERES		
Unifiée 4 o/o P.T.	7170	7170 v.	Dom. Ch. Fadl, Act. P.T.	410	408
Privilégiée P.T.	6265	6145 v.	Gharb. Land Cy. Act. P.T.	139	125
Bons du Trésor 4½% P.T.	10050	10050 a	Gharb. Land Cy. Fd. P.T.	20.5	20.5
Lots Turcs P.T.	7.5 v.	7.5 a	Anglo-Eg. Land Allot. P.T.	292 excn.	292 excn.
Trib. d'Eg. 3½% P.T.	8700 a	8750	Sté. Fonc. d'Egypte P.T.	635 v.	635 v.
Tribut d'Eg. 4% P.T.	9260	9260	Wadi-Kom-Ombo Act. P.T.	623	590
			Wad.-Kom-Ombo Fd. P.T.	3462	3462
			Sté Am. du Béhéra Act. Ord. P.T.	960 excn.	960 excn.
			Anglo-Belgian Cy. P.T.	79	79 v.
BANQUES			SOCIETES IMMOBILIERES		
Crédit Agr. d'Egypte, Act. Ord. P.T.	400 v.	382 excn.	Union Foncière P.T.	262	240
National Bank P.T.	2450	2292	Eg. Enter et Dev. P.T.	515	500
Créd. Fon. Eg. Act. P.T.	2026	1900 v.	Eg. Ent. et Dev. Fd. P.T.	50 v.	50 v.
Crédit Fon. Fd. 1/10 P.T.	3606	3500	Cairo-Heliopolis P.T.	960	928
Cré. Fon. Em. 1903 P.T.	1165	1134	Cairo-Heliopolis, Fd. P.T.	780	725
Cré. Fon. Em. 1911 P.T.	1012	1002	Cairo-Heliopolis, Ob. P.T.	1924 a	1914 v.
Cré. Fon. Obl. 3½% P.T.	1948	1948	Egypt. Delta Land. P.T.	89	87
Cré. Fon. Ob. 3% ... P.T.	1546 a.	1546 a	New Egyptian Cy. ... P.T.	70	63.5
Créd. Foncier obl. 3½% Em. 1937 P.T.	7900	7830	Sté. Im. Gare Caire P.T.	300 a	300 a.
Banque d'Athènes P.T.	26 a	25	Koubbeh Gardens..... P.T.	39 n.	39 n.
Sté. An. Belgo-Egypt- tienne, Part Soc. ... P.T.	74.5	74.5	Cairo Suburban Land P.T.	286 n.	236 n.
Land Bank, Act. Ord. P.T.	255	249	SOCIETES INDUSTRIELLES		
Land Bank, Fond. ... P.T.	2700	2610	Crown Brewery..... P.T.	694	666.5
Land Bank, Ob. 3½% P.T.	1512	1512	Cie. Frigorifique P.T.	556	556
Land Bank, Ob. 4% P.T.	238	238	Sté Eg. Irrig. Act. ... P.T.	500 a	500 a.
Land Bank, Obl. 4½% 1930 P.T.	1470 a.	1470 v.	Manure Cy. P.T.	94 n.	94 n.
Land Bank 5% 1926 P.T.	8310 n.	8310 a	Salt and Soda P.T.	241	227
Land Bank 5% 1927 P.T.	8375 a.	8375 n.	Port-Said Salt..... P.T.	216	200
Banque Misr P.T.	525	525 v.	Anglo-Eg. Oilf., Act. P.T.	314 v.	314 v.
Mortgage Bank of Pa- lestine, Act. Ord. ... P.T.	498	498	Suc. et Raf. Eg. Ord. P.T.	540	520
Ob. 5% 1938-56 série D.V.W. P.T.	8975	8975	Suc. et Raf. Eg. Priv. P.T.	420	412
Ob. 5% 1939-56 sér.X P.T.	8975	8975	Suc. et Raf. Eg. Ob. P.T.	1600	1600
Ob. 5% 1941-56 sér.Y P.T.	8850	8850	Suc. et Raf. Eg. Fd. P.T.	487	450
Sté Misr Transp. & Nav., Act. P.T.	763 n.	763 n.	Elect. Light Pow. Jss. P.T.	1212	1212
			Indust. du Froid, Act. P.T.	503.5	503.5 excn.
			Filat. Nationale Ord. P.T.	1200 v.	1170
			Cairo Sand Bricks... P.T.	244 v.	244 v.
			Imprimerie Misr..... P.T.	703	703 excn
EAUX			Sté Misr Egr. Coton P.T.	375	375
Eaux Caire, Act. P.T.	463	463	Plâtrière Ballah..... P.T.	797	797
Eaux Caire, Fond. ... P.T.	1118	1118 v.	Alexandria Pressing P.T.	750	750
Eaux du Caire, Jss. P.T.	8100	8100	« Al-Charak » Cie. Ass. sur la Vie P.T.	475	475 v.
Eaux Caire, Obl. 4% P.T.	8202 a.	8202	Soc. Ciments Portland Tourah P.T.	850	830
Eaux Caire, Obl. 4% P.T.	8238	8238	Sté Misr Fil. et Tiss. Act. P.T.	507	507
			The As. Cot. Ginners P.T.	49	43
			Sté. Finan. et Ind. d'Egypte, Act. ... P.T.	1150	1150
			Sté Misr Tissage Soie Act. P.T.	750	750
TRANSPORTS			HOTELS		
Anglo-Am. Nile Cy... P.T.	109,5	109,5	Gd. Hôt. Eg. Nung. P.T.	1170	1170
Aut.-Om. Caire, Act. P.T.	388	388	Gd. Hôt. Ob. série A P.T.	9135	9135
Aut.-Com. Cairo Fd. P.T.	87.5	87.5 a	Up. Eg. Hot. Nouv. P.T.	87,5 v.	87,5
Menzaleh Canal, Act. P.T.	155 n.	155 n.	Up. Eg. Hot. Ob. 5% P.T.	7825	7825
Ch. Fer Kéneh, Act. P.T.	1414	1414 n.	Egyptian Hot. Ord. P.T.	85,5	85,5
United Egypt. Nile... P.T.	115.5	1155	Egyptian Hot. Priv. P.T.	719 v.	719
Ob. Suez 3% 2e série P.T.	4050	3920 v.			
Ob. Suez, 3% 3e série P.T.	4042	3900 v.			
Suez 5% P.T.	4090	3900			
Trams Alex Div. P.T.	850	800			
Trams Alex. Act. Jss. P.T.	92	79			
Trams Alex. Ob. 4% P.T.	1852 n.	1852			
Trams Caire Part Soc. P.T.	185	182			

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 3 AU 10 MAI 1940

DESIGNATION DES VALEURS	3 Mai 1940	10 Mai 1940	DESIGNATION DES VALEURS	3 Mai 1940	10 Mai 1940
Empr. Municipal 1902 P.T.	8604.5	8604.5	Trams Alex Div. ... P.T.	850	825
Empr. Municipal 1919 P.T.	9400	9400	Trams Alex. Jouiss... P.T.	86	85
Land Bank, Act. ... P.T.	250	250	Trams Alex. Obl. 4% P.T.	1854,5	1854,5
Land Bank, Obl. 3½% P.T.	1500.5	1490	Press et Dépôts Act. P.T.	1210	1170
Land Bank, Obl. 4% P.T.	240	240	Presses Libres P.T.	900	895
Land Bank, Fond.... Lst.	3120	3120	Net. et Pressage..... P.T.	650	650
Alexandria Water... P.T.	1210	1170	Alex. Pressing P.T.	744	720
Béhéra Ord P.T.	950	925	Bonded War, Ord.... P.T.	530	530
Béhéra Priv. P.T.	435	435	Bonded War, Priv.... P.T.	463	463
Urb. et Rura'es P.T.	186	185	Filat. Nationale, Act. P.T.	1180	1155
Urb. et Rura'es Fond P.T.	24.5	24.5	Bomonti et Pyramides P.T.	490	490
Union Foncière P.T.	265	265	Salt and Soda P.T.	240	238
The Gabbary Land... P.T.	187.5	180	Port-Saïd Salt P.T.	205	211
Delta Lt. Rys. Priv. P.T.	48.15	48.5	Ass. Cotton G'nners P.T.	45	44
Alexandria Ramleh... P.T.	95 v.	95	Kafr El Zayat Cot- ton Cy. P.T.	680	680

BOURSE DES MARCHANDISES D'ALEXANDRIE (Contrats)

Livraisons 3/5/40 4/5/40 6/5/40 7/5/40 8/5/40 9/5/40
 O. C. O. C. O. C. O. C. O. C. O. C.

SAKELLARIDIS:

Mai	18.82	18.83	Bourse	Bourse	18.82	18.85	18.83	18.82	18.83	18.83
Juillet.	18.88	18.83	Fermée	Fermée	18.60	18.72	18.56	18.52	18.70	18.66
Novembre	19.08	19.03	»	»	18.68	18.85	18.70	18.73	18.72	18.72

GUIZA 7:

Mai	17.84	17.95	»	»	17.87	17.85	17.89	17.91	17.95	17.89
Juillet.	18.35	18.42	»	»	18.30	18.31	18.34	18.39	18.46	18.38
Nivembre	18.67	18.73	»	»	18.54	18.49	18.44	18.51	18.54	18.54
Janvier.	18.72	18.83	»	»	18.55	18.49	18.50	18.45	18.55	18.52

ACHMOUNI:

Juin.	17.60	17.64	»	»	17.50	17.42	17.43	17.44	17.43	17.56
Août.	17.57	17.62	»	»	17.43	17.37	17.40	17.41	17.43	17.38
Octobre.	17.35	17.33	»	»	17.15	17.02	17.2	17.04	17.07	17.13
Décembre.	17.38	17.40	»	»	17.22	17.08	17.9	17.10	17.15	17.19

GRAINES DE COTON:

Mai	65.9	65.9	»	»	65.9	65.9	66.—	65.9	65.9	65.9
Juin.	66.8	66.7	»	»	66.5	66.4	66.4	66.3	66.3	6.4
Juillet.	—	65.7	»	»	65.—	64.9	64.5	63.5	63.5	63.8
Août.	—	65.7	»	»	—	64.9	—	63.5	63.5	63.8
Novembre	66.5	65.7	»	»	64.7	62.6	62.9	61.8	61.6	62.4
Décembre.	—	66.2	»	»	64.6	63.—	62.7	62.2	63.—	62.8

CHRONIQUE de la BOURSE des VALEURS

Le 10 Mai, 1940.

Les événements viennent d'évoluer brusquement. Depuis ce matin, la Hollande, la Belgique et le Luxembourg sont en guerre avec l'Allemagne. En effet, sans aucun avertissement, les nazis ont attaqué ces trois petits pays, mettant une fois de plus en vigueur des principes qui leur sont particulièrement chers.

Mais cette fois-ci, l'Allemagne trouvera des adversaires d'autant plus résolus à se défendre qu'ils s'étaient préparés à pareille attaque.

Au moment où nous écrivons, on manque de nouvelles sur le déroulement des opérations. Mais d'ores et déjà, les Alliés se sont portés au secours de leurs voisins.

Bien que la nouvelle agression de l'Allemagne ait créé chez nous une vive émotion, l'inquiétude n'a pas été exagérée. C'est qu'on s'attendait généralement à ce que ces événements se réalisent.

Sur notre marché, aucun sentiment de panique. La tendance fut lourde, mais le ton demeura calme. Par ailleurs, les autorités responsables avaient pris depuis longtemps les mesures destinées à parer à toute perturbation. Les prix minima fixés il y a trois semaines, et qui sont supérieurs à ceux qui avaient été établis précédemment, constituaient une barrière à tout fléchissement exagéré. Soulignons, d'ailleurs, que ces limites ne furent atteintes que dans des rares cas, et que l'on trouvait des acheteurs aux niveaux minima.

L'offre ne fut pas abondante et elle ne provenait que de petits portefeuilles désireux d'alléger leurs positions.

Toutefois, les cours s'étant effrités tout le long de la semaine sous revue, certaines valeurs enregistrent une moins-value assez importante par rapport à vendredi dernier.

FONDS D'ETAT

L'Unifiée demeure inchangée à P.T. 7170, étant offerte à ce prix. La Privilégiée fléchit à P.T. 6145 contre 6265, étant également offerte. Par contre le Tribut 3 1/2 0/0 est plus ferme à P.T. 8750 contre 8700.

BANCAIRES

L'action National Bank recule à P.T. 2292 contre 2450. L'action Crédit Foncier est à P.T. 1900, offerte,

contre 2026. Le dixième est à P.T. 3500 contre 3606. Les obligations à lots sont également plus faibles. L'émission 1903 clôture à P.T. 1134 contre 1165. L'émission 1911 termine à P.T. 1002 contre 1012.

La Banque d'Athènes perd une piastre à P.T. 25. L'action Land Bank perd quelques piastres à P.T. 249, alors que la fondateur recule à P.T. 2610 contre 2700. L'obligation 4 1/2 0/0 est offerte à P.T. 1470, sans changement.

EAUX, TRANSPORTS ET CANAUX

La jouissance Eaux du Caire est offerte à P.T. 1118 sans changement.

Les obligations Suez sont plus faibles. Les 3 0/0 terminent à P.T. 3920 contre 4050. Les 5 0/0 sont à P.T. 3900 contre 4090.

La dividende Trams d'Alexandrie recule à P.T. 800 contre 850, alors que la jouissance fléchit à P.T. 79 contre 92.

La part sociale Trams du Caire abandonne quelques piastres à P.T. 182.

FONCIERES ET IMMOBILIERES

La Cheikh Fadl cède deux piastres à 408. La Gharbieh Land recule à P.T. 125 contre 139.

L'action Kom-Ombo clôture à P.T. 590 contre 623. La fondateur demeure inchangée à P.T. 3462. L'ordinaire Béhéra est également inchangée à P.T. 960. L'Union Foncière fléchit à P.T. 240 contre 262.

L'action Cairo-Héliopolis termine à P.T. 928 contre 960. La fondateur fléchit à P.T. 725 contre 780.

La Delta Land se maintient assez ferme à P.T. 87. La New-Egyptian recule à P.T. 63,5 contre 70.

INDUSTRIELLES

La Crown Brewery est plus faible à P.T. 666,5 contre 694. La Salt and Soda fléchit à P.T. 227 contre 241. La Port-Said Salt est à P.T. 200 contre 216. L'Oilfields est offerte à P.T. 314 sans changement.

L'ordinaire Sucreries clôture à P.T. 520 contre 540. La Privilégiée termine à P.T. 412 contre 420. La fondateur est à P.T. 450 contre 487.

La Filature Nationale fléchit à P.T. 1120 contre 1200. La Filature Misr est inchangée à P.T. 507. L'action Ciment Tourah clôture à P.T. 830 contre 850.

La Ginners cède quelques piastres à 43. La Financière et Industrielle demeure inchangée à P.T. 1150.

HOTELIERES

Les valeurs hôtelières ne furent point traitées cette semaine et leurs prix demeurent, par conséquent inchangés.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ANGLO-EGYPTIENNE DE LONDRES

Sir Andrew Duncan, Président du Board of Trade, parlant au déjeuner inaugural de la Chambre de Commerce anglo-égyptienne, a exprimé la reconnaissance du gouvernement au gouvernement égyptien pour l'immédiate collaboration active qu'il a donnée au ministère de la Guerre Economique dès le début de la guerre en restreignant volontairement les exportations de coton vers les pays neutres adjacents à l'Allemagne.

Sir Andrew a dit que même avec la meilleure bonne volonté, des anomalies doivent se produire, le gouvernement, cependant, a pour but de les supprimer.

Des négociations ont été entamées avec les pays importateurs et les arrangements en vue de placer les importations de coton de toutes les sources sur le même pied sont fort avancées. Il sera bientôt possible de dire que ce semblant de grief a été entièrement écarté grâce à l'action vigoureuse du gouvernement.

NECROLOGIE

C'est avec infiniment de peine que nous avons appris le décès, survenu brusquement dimanche dernier, de Mme. Anna Haim, mère de M. Henri Haim, Administrateur de la «Bourse Egyptienne», «Egyptian Mail» et de notre Revue.

Ce deuil qui frappe ainsi cruellement notre directeur, nous touche aussi de très près et nous présentons à M. Henri Haim, à sa soeur, à son frère ainsi qu'à tous ceux que cette mort met en deuil, nos condoléances les plus sincères.

LA REVUE COTONNIERE

RESUME DU MOUVEMENT DES PRIX

Echéance	Clôture 9/5/40	Clôture 25/4/40	Clôture l'année passée.	Maximum des prix (15 jours)	Minimum
Sakel :					
Mai	18.83	18.82	10.66	18.86	18.80
Juillet	18.66	18.99	10.98	19.05	18.47
Novembre	18.72	19.39	11.53	19.45	18.68
Giza 7 :					
Mai	17.86	17.73	10.88	18.00	17.55
Juillet	18.37	18.32	11.07	18.49	18.10
Novembre	18.54	18.71	11.26	18.80	18.35
Janvier	18.52	18.86	11.33	18.93	18.42
Haute-Egypte :					
Juin	17.57	17.95	9.15	18.03	17.30
Août	17.38	17.91	9.21	17.93	17.35
Octobre	17.12	17.60	9.25	17.68	17.00
Décembre	17.21	17.64	9.27	17.68	17.07

NEW-YORK

9/5/40	Juillet	10.23	—	Octobre	9.83
25/4/40	„	10.68	—	„	10.19
L'année passée	„	8.36	—	„	7.86

LIVERPOOL

Giza 7 :	Juillet 9/5/40	10.52	—	25 avril	10.36
Haute-Egypte:	„ „	10.43	—	„	10.34
Américain :	„ „	7.92	—	„	8.00

Judi, le 9 mai 1940.

CONTRATS

Les craintes de voir l'Italie entrer en guerre, qui ont été la cause principale de la faiblesse que l'on pouvait remarquer pendant la quinzaine dernière, furent renforcées au début de la quinzaine en revue par l'annonce de la décision de l'Amirauté britannique de fermer la Méditerranée aux bateaux destinés pour les Indes et l'Extrême-Orient, et une forte baisse eut lieu à la suite de grosses liquidations. Les courtiers du commerce prêtèrent leur appui à la baisse, mais les ventes de la spéculation ne diminuèrent pas jusqu'à ce que les prix des échéances courantes baissèrent à \$ 18.80 pour le Sakel, \$ 17.55 pour le Giza et \$ 17.30 pour l'Ashmouni, c'est-à-dire à la limite d'achat du gouvernement pour le Sakel et à 7 et 91 points des limites officielles pour le Giza et l'Ashmouni respectivement. A ces prix cependant le marché regagna son équilibre, les offres devenant plus légères tandis que des couvertures de découvert vinrent s'ajouter à de nouveaux achats du commerce, et vers le milieu de la semaine dernière une assez bonne reprise eut lieu, le sous-ton s'améliorant d'une façon marquée. Au début de cette semaine le marché faiblit de nouveau par suite d'une nouvelle aggravation de la situation en Méditerranée, l'Ashmouni baissant fortement à cause de li-

quidations renouvelées le Giza perdant aussi un terrain appréciable, mais aux deux dernières séances on pouvait remarquer un ton meilleur, grâce surtout à l'encouragement donné par une bonne demande pour le disponible. D'autres ventes éparpillées par des détenteurs de positions acheteur fatigués furent absorbées par les courtiers du commerce, et les prix se maintinrent quoique l'intérêt spéculatif aux achats ait été complètement assoupi.

Les vagues successives de liquidations de positions acheteur auxquelles le marché avait été sujet dans le courant de la quinzaine passée, ont grandement renforcé la structure technique. La grosse position à la hausse que l'on avait formée en Ashmouni, croyant qu'un groupe ayant un intérêt important dans l'échéance rapprochée avait l'intention d'opérer un resserrement, s'est maintenant réduite à des proportions raisonnables tandis que dans le cas du Giza non seulement les engagements à la hausse ont été matériellement très réduits, mais la proximité des limites stoploss officielles a grandement renforcé les positions des détenteurs restants.

C'est surtout grâce à cela que le contrat Giza montre plus de rebondissement que l'Ashmouni, l'échéance Mai ayant une fois de plus établi un écart substantiel au-dessus de l'échéance Juin, après être tombée au début d'avril à un

écart de 43 points au-dessous de l'échéance Ashmouni. Mais une autre raison du rebondissement qu'a montré dernièrement le Giza a été la récente extension prononcée de la demande de la filature pour cette variété, l'évidence de laquelle a été principalement fournie par les retraits fortement augmentés de disponible. Pendant la première moitié d'avril les ventes de Giza 7 se montaient à 650 balles en moyenne par jour contre 900 balles d'Ashmouni et de Zagora; dans la deuxième moitié du mois les moyennes journalières furent 1400 balles de Giza 7 et 600 balles d'Ashmouni et Zagora. Et l'intérêt dure toujours. La demande vient surtout de France, mais les Indes et le Japon sont aussi sur le marché et un petit nombre d'affaires a été conclu avec le Lancashire.

Tandis que le Giza 7 a attiré la plus grande partie de l'attention dernièrement, l'Ashmouni n'a pas été du tout négligé, un volume assez appréciable d'opérations étant de nouveau en cours après une accalmie quelque peu prolongée. Les révisions des écarts ont été sans doute beaucoup dans la renaissance de l'intérêt. Vers la fin mars l'écart de l'échéance rapprochée entre Alexandrie et New-York était de 350 points environ. Vers la mi-avril il s'est réduit à 250 points, et au début de cette semaine à 200 points. Il aurait été surprenant si un raffermissement aussi matériel de la position de l'Ashmouni par rapport à l'Américain avait manqué d'amener des ordres sur le marché.

DISPONIBLE

Le marché du disponible a été actif pendant toute la quinzaine en revue, les ventes se montant en moyenne à plus de 3000 balles par jour. La plupart des opérations ont été faites en Giza 7, mais il y a eu aussi une demande animée pour l'Ashmouni. Le Zagora a fait l'objet d'une demande active mais le roulement de cette variété a été petit en raison du petit approvisionnement.

THE ANGLO-EGYPTIAN OILFIELDS

La production des puits de l'Hurghada et de Ras Gharib pour la semaine au 3 mai 1940, s'est élevée à 22.995 mètres cubes de pétrole brut contre 11.913 m.c. en 1932 à la même époque.

Depuis le 1er janvier 321.751 m.c. contre 211.263 m.c., soit en plus 110.488 m.c.

ÉCHOS ET NOUVELLES

LES RECETTES DOUANIERES

Les recettes douanières du 1er Mai 1939 au 30 Avril 1940 comparativement aux mêmes mois de 1939 se sont élevées à L.E. 18.519.056 contre L.E. 19.217.002 soit une diminution de L.E. 797.946.

	1940	1939
Importations	5.400.608	6.201.654
Taxe additionnelle sur les importations	1.081.570	975.712
Exportations	232.312	821.050
Droit de quai	762.609	804.961
Divers	224.963	226.816
Total	7.702.062	9.030.193
Tabac	6.952.163	6.972.710
Droits d'accise sur les produits importés	935.146	935.073
Droits d'accise sur les produits du pays	2.929.685	2.279.026
Total	18.519.056	19.217.002

Réparties par douanes, les recettes douanières se présentent comme suit:

	1939-40	1938-39
Alexandrie	9.566.172	11.312.033
Caire	4.001.873	3.981.439
Suez	2.023.345	1.441.868
Port-Said	859.070	773.091
Damiette	2.541	3.044
Divers	2.065.638	1.704.231

Voici comparé avec la période correspondante de l'année 1938-39 le montant en livres égyptiennes des droits du 1er Mai 1939 au 30 Avril 1940.

PRODUITS IMPORTES

	1939-40	1938-39
Bière	8.696	6.467
Café	294.980	170.231
Sucre	57	1.067
Benzine	138.790	255.095
Kérosène	229.375	224.602
Huiles Minérales	71.831	41.463
Alcool pur	156.337	118.822
Alcool rectifié	4	386
Allumettes	20.978	90.560
Briquets	573	800
Cartes à jouer	847	995
Ciments	12.678	24.585
Total des produits importés	935.146	935.073

PRODUITS LOCAUX

	1939-40	1938-39
Vin	415	447
Sucre	1.366.507	1.110.162
Bière	44.056	19.752
Kérosène	50.361	4.297
Benzine	820.099	574.720
Alcool pur	192.687	173.930
Alcool rectifié	36.577	38.469
Allumettes	188.696	109.489
Ciments	225.726	243.361
Cartes à jouer	4.552	4.386
Briquets	9	13

Total des produits locaux	2.929.685	2.279.026
Grand Total	3.864.831	3.214.109

NATIONAL BANK OF EGYPT

Situation au 31 Mars 1940 publiée en conformité de l'article 8 des Statuts.

Service de Banque

	L.E.
Titres d'Etat et Titres garantis par le Gouvernement Egyptien	9.282.907
Titres divers	2.703.363
Avances sur marchandises	5.427.919
Avances sur titres	1.778.457
Avances sur d'autres garanties	697.590
Autres avances	989.049
Effets sur l'Etranger	1.707.237
Effets sur l'Egypte	131.196
Immeubles et mobilier	206.799
Placements à courtes échéances	936.000
Comptes Banques	1.186.754
Comptes divers	2.538.521
En Caisse :	L.E.
Billets de banque	1.319.408
Or	303.658
Argent, nickel, etc.	327.031
	1.950.097
	29.535.889

L.E.

Capital (300.000 actions de Lst. 10 chacune, entièrement libérées)	2.925.000
Fonds de réserve :	
Réserve statutaire	1.462.500
Fonds de prévoyance	1.462.500
Comptes courants, dépôts et autres	16.836.309
Gouvernement Egyptien	191.065
Gouvernement du Soudan	783.932
Tribunaux Mixtes	1.366.120
Comptes Banques	1.172.153
Chèques et effets à payer	304.101
Comptes Divers	3.032.209
	29.535.889

Service d'émission de billets de Banque

	L.E.	L.E.
Or	6.240.583	
"Treasury Bills" et "Treasury Bonds" du Gouvernement Britannique (1)	6.909.417	13.150.000

Titres :

Titres du Gouvernement Egyptien et Ti-
--

tres garantis par le Gouvernement Egyptien	1.500.000
"Treasury Bills et "War Loan" du Gouvernement Britannique	11.650.000
	13.150.000
	26.300.000

Billets émis L.E. 26.300.000
(1) Par autorisation du Gouvernement Egyptien ces "Treasury Bills" et "Treasury Bonds" tiennent lieu d'or.

CONSOMMATION LOCALE DE COTON ET GRAINES DE COTON

Du 1er septembre 1939 au 30 avril 1940, la consommation de coton à Alexandrie s'est élevée à 144.184 cantars, et à l'intérieur à 279.825 cantars, soit un total de 424.009 cantars.

Celle de graines de coton a atteint 856.173 ardebs contre 802.828.

~~~~~

## En marge

### de la tension

### en Méditerranée

(Suite de la page 3)

A un point de vue plus immédiat et plus particulier d'ailleurs, l'arrivée d'importantes unités des flottes anglo-françaises à Alexandrie, ont permis à cette ville de connaître une nouvelle activité commerciale des plus bienfaisantes. Il faut ajouter aux dépenses effectuées par le personnel de ces flottes, celle des troupes anglaises, néozélandaises, hindoues, rhodésiennes...

La nouvelle crise a eu aussi au point de vue économique des inconvénients: par exemple les navires qui vont en Extrême Orient ne passent plus pour le moment par Suez. Les impôts sont augmentés.

Mais tant que la guerre durera, il faudra s'attendre à des mesures de cette sorte. Si tous les inconvénients que nous connaîtrons seront de ce genre, nous n'aurons pas trop à nous plaindre.

L'avenir doit être envisagé avec le plus de calme et sang-froid.

Terminons en tous cas avec l'espoir ferme que la crise actuelle soit de courte durée, et que le théâtre du conflit ne s'étende pas à notre pays.

Edgar Anzarut.

# REVUE DU MARCHÉ DE GROS

Le 10 Mai 1940.

Alors que les bourses des céréales font preuve d'une certaine faiblesse, les marchés des sucres sont plus fermes, les prix ayant enregistré une certaine plus value.

Notre place demeure calme, mais ferme, surtout en ce qui concerne le riz.

## FARINES ET BLES

La Bourse de Chicago débuta aux prix de la clôture précédente mais le marché s'affaiblit par la suite pour finir à 103 0/8 cents en perte de 4 points. Les nouvelles sur les récoltes et le ton du marché des valeurs furent des facteurs dominants, auxquels est venue s'ajouter la nervosité causée par les événements politiques.

\*\*\*

Les prix des farines égyptiennes sont en baisse sur la semaine dernière, car la demande fut encore moins bonne qu'il y a huit jours. Les revendeurs et les boulangers limitent leurs achats à leurs besoins journaliers. La qualité supérieure se vend actuellement à P.T. 98 - 104 le sac de 54 ocques, la farine moyenne des cylindres à P.T. 132 - 135 le sac de 80 ocques et la qualité inférieure des meules à P.T. 121 - 123 le sac de 80 ocques.

Aucun changement n'est à signaler dans les prix des farines étrangères qui s'établissent comme suit en fin de semaine, pour la marchandise prompte et le chargement :

Disponible en transit franco Bonded Port-Said Lst. 11 3/4 - 11 7/8

### Farine australienne

Chargement Avril cif Lst 10 7/8 11.

### Farine américaine

Disponible transit franco Bonded Alexandrie Lst. 16 1/2 - 16 3/4 Dédouanée le sac de 54 ocques P.T. 180 - 182.

Droits Douane P.T. 930.

Le stock de farines dans les Bonded d'Alexandrie est de 10.160 sacs contre 9.608 sacs de la semaine dernière.

Celui de Port-Said est de 18.115 sacs contre 18.891 sacs.

\*\*\*

Notre marché du blé a été presque nul cette semaine. Aucune animation, un intérêt tout à fait réduit de la part de la minoterie et des prix qui ne firent que baisser, voilà quels sont les traits caractéristiques de la huitaine qui

vient de s'écouler. Espérer une amélioration de cet état de choses à la veille de la nouvelle récolte semblerait vain et tout ce que l'on puisse souhaiter c'est que les prix ne se détériorent pas davantage avec les ventes de certains retardataires qui se décident au dernier moment seulement de faire un sacrifice quand ils ne sont même pas en mesure de présenter au marché de la marchandise en bon état. Pression de l'offre d'un côté et d'autre part des rabais exagérés sur les prix auxquels les vendeurs bon gré, mal gré doivent se résigner pour se débarrasser de leur blé, ce sont là des facteurs qui ne feront que déprimer un marché déjà assez éprouvé.

Nous ne parlerons pas des conditions détestables du marché des farines qui sont un autre élément de découragement.

On a reçu pendant la semaine environ 14.000 ardebs aux prix suivants qui s'entendent pour marchandise en bon état et d'une propreté de 22 1/2 kirats: Blé Hindi Saidi P.T. 143 l'ardeb de 150 kilos. Baladi Saidi P.T. 137. Hindi Béhéri P.T. 139 et Baladi Béhéri blanc P.T. 134.

## SUCRES

La Bourse de New York débuta en avance de 1 1/2 points sur la clôture précédente et les cours fluctuèrent d'une manière étroite pour terminer plus haut encore à 193 cents.

Les raffineries continuent à témoigner d'un intérêt limité pour

le sucre roux. On rapporte un achat de sucre cubain de 30 - 45 mille tonnes pour chargement en Mais, effectué par la Grande-Bretagne à un prix inférieur de 5 points à celui payé en Mars dernier pour une affaire de la même importance.

\*\*\*

Chez nous, la semaine qui vient de s'achever n'a pas présenté des changements sur la précédente. Après la hausse enregistrée, il y a huit jours, dans le prix de la marchandise disponible, il y eut un moment d'arrêt sans que le marché montrât, cependant, le moindre signe de faiblesse. On sait, en effet, que les approvisionnements de sucre à Port-Said sont, en ce moment, très réduits et qu'une augmentation des stocks actuels, n'est pas possible pendant un certain temps.

Il est vrai que la demande de sucre de la part des pays de consommation n'est pas très grande, non plus, mais on sait aussi que la Syrie et la Palestine ont besoin de sucre et que plusieurs demandes de permis d'importer ont déjà été faites aux autorités de ces pays.

Pour les expéditions futures de l'origine, la situation est un peu confuse. Il y a d'abord la question de la pénurie du fret. Les acheteurs hésitent, d'autre part, à se procurer des florins qui est la monnaie qui leur permettrait de réaliser une réduction très appréciable sur le prix du sucre. Dans les circonstances présentes, cet-

# COMPTOIR DES CEMENTS

**SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE DE CIMENT PORTLAND TOURAH & SOCIÉTÉ DE CIMENT PORTLAND DE HÉLOUAN**

*Siège Social au Caire :*

21, AVENUE FOUAD 1er - Imm. "LA GENEVOISE".

B.P. 844 — Tél. 46025

*Bureaux à Alexandrie :*

10, RUE DE LA POSTE

B.P. 397 - Téléph. 21579

## CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL

garanti conforme aux "BRITISH STANDARD SPECIFICATIONS for PORTLAND CEMENT" ainsi qu'aux Spécifications du Gouvernement Égyptien.

**"SUPERCRETE"**

ciment à haute résistance et à durcissement rapide

**"SEAWATER CEMENT"**

Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

**PRODUCTION ANNUELLE : 600.000 tonnes**

R.C. Caire, No. 18424.

te opération à ses risques. En traitant en sterling, le sucre reviendrait à Lst. 2 - 2 1/2 la tonne plus cher, soit au minimum Lst16 cif Port-Said. Devant ces perspectives, les acheteurs préfèrent s'abstenir et attendre les événements.

Les prix du sucre égyptien n'ont pas été modifiés. Pour les ventes en détail ils sont les suivants : Sucre granulé raffiné P.T. 4 24/40 et tablettes P.T. 4 20/40.

### RIZ

Poursuivant son mouvement de hausse, ce marché réalisa de nouveaux et sensibles progrès durant la semaine qui vient de finir. La continuation de la bonne demande, notamment de riz non décortiqué pour la France, est la cause de cette avance ininterrompue des cours de notre produit. Ce riz fait un nouveau bond d'environ P.T. 50 par dariba et ne vaut pas moins, actuellement, de P.T. 720 franco villages.

La hausse sur le riz glacé n'est pas moins importante puisque son prix avait atteint momentanément les P.T. 133 le sac de 100 kilos. Les nouvelles, d'une tension en Méditerranée n'ont influencé le marché que dans une très faible mesure et ce riz vaut en dernier lieu toujours P.T. 133 - 134. Le riz Cargo et le Mamsouh sont traités au même prix de P.T. 113 le sac pour la marchandise prompte et avec une prime de P.T. 1 et P.T. 2 par sac pour les livraisons futures.

Nous terminons la semaine en tendance ferme.

Les cotations pour le Riz de Birmanie ont fait défaut cette semaine.

### SACS VIDES

De même que pour tous les autres articles, les nouvelles d'une tension en Méditerranée ont provoqué des achats de la part de la consommation et une avance des prix de la plupart des qualités traitées. Les sacs à coton lbs, 3, notamment, profitèrent d'une plus-value de 15 paras par sac et valent actuellement P.T. 8 25/40 le sac rendu dédouané franco Bonded Port Tewfick. Les sacs à sucre lbs, 2 1/2 et les sacs à grains lbs 3 1/4 ont également joui d'une bonne demande et réalisèrent une avance de 5 paras.

Les cotations de Calcutta et les prix de la marchandise prompte sont les suivants:

| Lbs.      |       | P.T.     |
|-----------|-------|----------|
| 2 1/4     | 75    | 5 08/40  |
| 2 1/2     | 87-   | 5 14/40  |
| 3 1/4     | 117/- | 7 5/40   |
| 5         | 173-  | 10 30/40 |
| 5 (extra) | 180/- | 11       |

### HESSIAN CLOTH

Le stock de sacs dans les Bonded de Port-Said est de 3.968 balles contre 4.113 balles de la semaine dernière.

## CARNET DE L'ACTIONNAIRE

### ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

Samedi 11 mai 1940

**Société Orientale de Publicité.** — Ass. Gén. Extr., au Siège de la Société, 9, rue Rolo, Alexandrie, à 11 h. a.m.

### ASSEMBLEES ORDINAIRES

Mardi 14 mai 1940

**Association du Commerce d'importation d'Alexandrie.** — Ass. Gén. Ord. aux bureaux de la Commission de la Bourse de Minet-el-Bassal, Alexandrie, à midi.

Mardi 21 mai 1940

**Upper Egypt Hotels Cy.** — Ass. Gén. Ord., au Continental-Savoy Hotel, Le Caire, à 5 h. p.m.

Lundi 3 Juin 1940

**Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez.** — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Compagnie, Salle d'Iéna, 10, Avenue d'Iéna, Paris, à 2 h. p.m.

## PROCÈS en COURS

26 octobre 1940

**Soc. Gén. des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte.** — Déb. du Trib. Comm. du Caire sur act. int. par M. Marco J. Harari tend. à faire dire que les parts de fond. de la dite Soc. doiv. participer aux 45 pour cent de toutes activités nouvelles créées par les fonds prélevés sur les bénéf. depuis le concordat jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

## AVIS et CONVOCATIONS

### COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL MARITIME DE SUEZ

Les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale pour le lundi 3 juin 1940, à quatorze heures précises, salle d'Iéna, 10, avenue d'Iéna, à Paris.

L'Assemblée Générale est composée des Actionnaires propriétaires d'au moins vingt-cinq actions de capital ou de jouissance, ayant, au plus tard le mercredi 29 Mai 1940, à quatorze heures, justifié au domicile administratif de la Compagnie, 1 rue d'Astorg à Paris, du dépôt de leurs titres, soit dans les Caisses Administratives, soit dans celles des correspondants de la Compagnie en France ou à l'Etranger.

\*\*\*

### THE CAIRO ELECTRIC RAILWAYS AND HELIOPOLIS OASES COMPANY

#### AVIS

Messieurs les porteurs d'actions de capital sont informés que, par décision prise à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Avril 1940, le dividende de l'exercice 1939 est fixé à P.T. 45 (Piastres au tarif quarante-cinq).

Ce dividende est payable contre remise du coupon No. 34 (trente quatre) à partir du 22 Avril 1940 :

a) Pour les titres circulant en Egypte, sous déduction de l'impôt égyptien de 8 0/0 et des droits de timbre, par P.T. 41,34.

b) Pour les titres circulant à l'étranger, dont les coupons seront présentés à Paris, Bruxelles et Genève, par la contre-valeur de P.T. 41,40, sous déduction des impôts en vigueur dans ces pays.

Il sera, en outre, déduit du susdit montant de P.T. 41,40 les droits de timbre égyptien pour l'année 1939 s'élevant à P.T. 0,06. Toute-

## THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

R.C. No. 353

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000  
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

fois, les détenteurs des titres pourront obtenir l'exemption de ces droits s'ils justifient que leurs titres n'ont pas circulé en Egypte à un moment quelconque entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 1939.

Les Actionnaires présentant leurs coupons en Europe devront se conformer aux prescriptions du Contrôle des changes.

Le paiement des coupons s'effectuera :

au Caire et à Alexandrie :

A la National Bank of Egypt,  
A la Banque Belge et Internationale en Egypte ;

En Europe :

A la Banque Industrielle Belge — Bruxelles,

A la Banque Parisienne pour l'Industrie — Paris,

A la Banque Mirabaud, fils et Co. — Genève,

A la Banque Fédérale — Genève.

**Le Conseil d'Administration.**

\*\*\*

**L'UNION FONCIERE D'EGYPTE**

**Avis aux Actionnaires**

Messieurs les Actionnaires sont informés qu'un dividende de P.T. 9.— par action, voté par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Mars 1940, est payable contre remise du coupon No. 12 à partir du 26 Mars 1940 sous déduction de l'impôt.

Au Caire, aux guichets du Siège Social, 8 Rue Cheikh Aboul Sebaa.

A Londres, aux guichets de la Banque Belge pour l'Etranger (Overseas) Ltd. 4, Bishopsgate E. C. 2.

*Le Conseil d'Administration*

\*\*\*

**SOCIETE ANONYME  
IMMOBILIERE DES TERRAINS  
GHIZEH & RODAH**

**Avis aux Actionnaires**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société Anonyme Immobilière des Terrains GHIZEH & RODAH, réunie le 19 avril 1940, au Siège Social, à Alexandrie, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1939 et a décidé la distribution d'un dividende de P.T. 6 par action, net d'impôt, pour l'exercice, représentant un dividende de P.T. 6.5217 moins l'impôt de 8 o/o conformément à la loi No. 14 de 1939, sur le capital de 75.000 actions de L.E. 7 chaque en titres au porteur entièrement libérées.

Ce dividende sera payable aux guichets de la National Bank of Egypt, à Alexandrie, à partir du 24 avril 1940, contre présentation du coupon No. 21 détaché des susdits titres au porteur.

Alexandrie, le 20 avril 1940.

Société Anonyme Immobilière des Terrains GHIZEH & RODAH.

Le Président :

(Signé) : **OSWALD J. FINNEY.**

\*\*\*

**THE EGYPTIAN DELTA LAND AND INVESTMENT CY. LTD.**

Notice is hereby given that a Dividend of 10d. (ten pence) per share, free of Egyptian Tax, will be paid on and after 10th May, 1940.

Dividend Warrants for the amount of their dividend will be posted to the Registered Shareholders.

Holder of Share-Warrants to Bearer are requested to fill the form to be obtained at the National Bank of Egypt, Cairo, Alexandria, or London and to lodge the filled up forms along with Coupon No. 26 at the Offices of the Bank at Cairo, Alexandria or London.

The Register of Members will be closed from 8th to 28th May, 1940, both days inclusive.

For: The Egyptian Delta Land & Investment Company Ltd.

**T. DALE**

General Manager

**LA PRODUCTION MONDIALE DE L'OR**

La production mondiale de l'or continue à s'accroître.

Selon les indications réunies par l'Union Corporative et publiées dans la revue annuelle des métaux monétaires, par Samuel Montagu and Cy, la production de 1939 constitue un nouveau record atteignant 39 millions 150.000 onces. Cette production peut être comparée à celle de 1938 et se répartit comme suit :

|                    | 1938   | 1939   |
|--------------------|--------|--------|
| Afrique du Sud ... | 12.160 | 12.820 |
| U.R.S.S. ...       | 5.000  | 5.000  |
| Canada ...         | 4.725  | 5.046  |
| Etats-Unis ...     | 4.245  | 4.565  |
| Australie ...      | 1.590  | 1.630  |
| Divers ...         | 9.300  | 10.089 |
|                    | 27.020 | 39.150 |

En 1929, la production mondiale d'or n'était que de 19.580.000 onces. Elle a donc doublé depuis dix ans, tandis que la valeur de l'or, malgré cette augmentation de production, s'élevait de 238 p.c. mesurée en dollars américains et de 300 p.c., mesurée en livres sterling.

C'est que l'équivalent de l'augmentation de production, plus une grande quantité de métal préexistant, ont été confinés aux Etats-Unis, la Trésorerie de ce pays ayant vu ses réserves d'or portées, l'an dernier, au montant de 503.628.000 onces, contre 414.514.000 onces en 1938.

**L'UNION FONCIERE D'EGYPTE**

Société Anonyme Egyptienne

Capital : Lstg. 500,000 entièrement versé

Siège Social : LE CAIRE - 8, rue Cheikh Aboul Sebaa  
R.C. No. 9823

**Amélioration terres agricoles -**

**Exploitation**

GÉRANCES URBAINES ET RURALES -  
LOTISSEMENTS - AVANCES

CONDITIONS SUR DEMANDE

# COMMISSION DE LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

## BULLETIN HEBDOMADAIRE

Alexandrie, Jeudi à Midi le 9 Mai 1940

|                                 | COTON     |              |           |           |           |                                          |           |            |         |         |           | STOCK<br>Cantars |
|---------------------------------|-----------|--------------|-----------|-----------|-----------|------------------------------------------|-----------|------------|---------|---------|-----------|------------------|
|                                 | Arrivages | EXPORTATIONS |           |           |           |                                          |           |            |         |         |           |                  |
|                                 |           | Angleterre   |           | Continent |           | Extrême-Orient,<br>Indes, Chine et Japon |           | Etats-Unis |         | TOTAL   |           |                  |
| Cantars                         | Balles    | Cantars      | Balles    | Cantars   | Balles    | Cantars                                  | Balles    | Cantars    | Balles  | Cantars |           |                  |
| Cette semaine ...               | 67 898    | 7.414        | 54.366    | 4.282     | 31.558    | 2.872                                    | 21.153    | —          | —       | 14.568  | 107.077   | 2.438.813        |
| Même sem. 1939                  | 117.936   | 8.304        | 60.962    | 12.175    | 89.879    | 4.426                                    | 32.771    | 1 266      | 9.364   | 26.171  | 192 976   | 2.601.996        |
| » 1938                          | 141.895   | 4.509        | 33 139    | 8.832     | 65.397    | 2.087                                    | 15 411    | 831        | 6.158   | 16 259  | 120.105   | 2.900.843        |
| Dep. 1 <sup>er</sup> Sept. 1939 | 8.197.266 | 321.028      | 2.351.410 | 348.680   | 2.565.209 | 166.535                                  | 1.229.534 | 26 820     | 211.592 | 865.063 | 6 357.745 | —                |
| Même époque 1938                | 7.397.069 | 293.084      | 2.150.062 | 411.974   | 3.043.677 | 132.736                                  | 981 171   | 19 826     | 145.959 | 857.620 | 6.320 909 | —                |
| » 1937                          | 9.351.584 | 306.958      | 2.253.012 | 476.810   | 3.522.426 | 118.080                                  | 871.578   | 21 119     | 155.180 | 922.967 | 6.802.196 | —                |

Y compris stock § au 1<sup>er</sup> Septembre 1939 Crs. 743.476 \* au 1<sup>er</sup> Sept. 1938 Crs. 1.525.836 † au 1<sup>er</sup> Sept. 1937 Crs. 331.435.  
Consommation à l'intérieur du pays du 1<sup>er</sup> Septembre 1939 au 1<sup>er</sup> Mai 1940 Cantars 279.825 (2).

Exportation par d'autres ports au 1<sup>er</sup> Mai 1940 cantars 207.

Expéditions échantillons (Douane) du 1<sup>er</sup> Septembre 1939 au 8 Mai 1940 cantars 623 à déduire du stock.

|                                 | GRAINES DE COTON |              |           |        |              | STOCK       | TOURTEAUX        |                | HUILE de GRAINES<br>de COTON<br>Export. |
|---------------------------------|------------------|--------------|-----------|--------|--------------|-------------|------------------|----------------|-----------------------------------------|
|                                 | Arrivages<br>(1) | EXPORTATIONS |           |        |              |             | Arrivages<br>(1) | Export.<br>(2) |                                         |
|                                 |                  | Angleterre   | Continent | Divers | TOTAL<br>(2) |             |                  |                |                                         |
| Ardebs                          | Ardebs           | Ardebs       | Ardebs    | Ardebs | Ardebs       | Tonnes      | Tonnes           | Tonnes         |                                         |
| Cette semaine ...               | 33.619           | 13.565       | —         | —      | 13.565       | 1.132.287 § | 1.257            | 969            | 24                                      |
| Même sem 1939..                 | 68.902           | 19.848       | —         | 690    | 20.538       | 1.431.556   | 2.353            | 5.171          | 134                                     |
| » 1938..                        | 94.871           | 20.580       | —         | —      | 20.580       | 1.474.636 † | 1.110            | 273            | —                                       |
| Dep. 1 <sup>er</sup> Sept. 1939 | 3.301.173        | 1.455.498    | 76.760    | 796    | 1.533.054    | —           | 36.217           | 135.889        | 12.205                                  |
| Même époque 1938                | 3.459.496        | 1.653.901    | 58.423    | 57.361 | 1.769.685    | —           | 63.903           | 151.435        | 7.631                                   |
| » 1937.                         | 4.219.674        | 2.655.091    | 136.763   | —      | 2.791.854    | —           | 80.005           | 158.448        | 1.963                                   |

Y compris Stock § au 1<sup>er</sup> Septembre 1939.-Ard. 220.341 \* au 1<sup>er</sup> Septembre 1938.-Ard. 41.745 † au 1<sup>er</sup> Sept. 1937. Ard. 46.816.  
Consommation locale du 1<sup>er</sup> Septembre 1939 au 1<sup>er</sup> Mai 1940 Ard. 856.173; qui pour cette saison a été déduite du stock (3).

Pour les Fèves, Orges, Blés, Lentilles, Maïs et Oignons, la consommation locale n'est connue respectivement que les 31 Mars et 30 Novembre.

|                                             | FÈVES     |        |              |           |        | STOCK  | ORGES     |         |
|---------------------------------------------|-----------|--------|--------------|-----------|--------|--------|-----------|---------|
|                                             | Arrivages |        | EXPORTATIONS |           |        |        | Arrivages | Export. |
|                                             | Saïdi     | Béhéra | Angleterre   | Continent | TOTAL  |        |           |         |
| Ardebs                                      | Ardeb     | Ardebs | Ardebs       | Ardebs    | Ardebs | Ardebs | Ardebs    |         |
| Cette semaine .....                         | 1.381     | —      | —            | —         | —      | 10.747 | 365       | —       |
| Même semaine 1939.....                      | 1.350     | —      | —            | 58        | 58     | 11.890 | 172       | —       |
| A partir du 1 <sup>er</sup> Avril 1940..... | 9.390     | —      | —            | 1.168     | 1.168  | —      | 2.549     | —       |
| Même époque 1939.....                       | 10.955    | 50     | 267          | 334       | 641    | —      | 1.134     | 170     |
| Stocks au 1 <sup>er</sup> Avril 1940        | Ard.      | 2.525  |              |           |        | Ard.   | 1.705     |         |
| Stocks au 1 <sup>er</sup> Avril 1939        | Ard.      | 1 486  |              |           |        | Ard.   | 1.905     |         |

|                                             | BLÉS      |        |         | LENTILLES |         | MAIS    |         | OIGNONS   |         |
|---------------------------------------------|-----------|--------|---------|-----------|---------|---------|---------|-----------|---------|
|                                             | Arrivages |        |         | Arriv.    | Export. | Arriv.  | Export. | Arrivages | Export. |
|                                             | Saïdi     | Béhéra | Export. |           |         |         |         |           |         |
| Ardebs                                      | Ardebs    | Ardebs | Ardebs  | Ardebs    | Ardebs  | Ardebs  | Ardebs  |           |         |
| Cette semaine .....                         | 23.109    | 2.953  | —       | 4.738     | 318     | 3.169   | —       | 57.150    | 51.546  |
| Même semaine 1939.....                      | 10.319    | 6.387  | —       | 247       | —       | 1.527   | 29      | 92.624    | 63.125  |
| A partir du 1 <sup>er</sup> Avril 1940..... | 83.813    | 13.892 | 3.344   | 32.389    | 21.311  | 124.976 | 54.474  | 520.214   | 377.316 |
| Même époque 1939.....                       | 48.481    | 11.928 | —       | 1.943     | 6       | 23.213  | 70      | 882.264   | 720.773 |

Stocks au 1<sup>er</sup> Avril 1940 Ard. 14.667 Ard. 826 au 1<sup>er</sup> Déc. 1939 Ard. — au 1<sup>er</sup> Mars 1940 Crs. —

Stocks au 1<sup>er</sup> Avril 1939 Ard. 16.255 Ard. 876 au 1<sup>er</sup> Déc. 1938 Ard. — au 1<sup>er</sup> Mars 1939 Crs. —

N.B. L'année pour les Blés et les Lentilles commence le 1<sup>er</sup> Avril, pour les Maïs le 1<sup>er</sup> Déc. pour les Oignons le 1<sup>er</sup> Mars.

Sources d'informations. (1) Manifestes journaliers des chemins de fer et du Bureau des contributions directes.

(2) Administration des Douanes.

(3) Département de la Statistique de l'Etat.